



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Rapport d'activité 2020

Direction générale
des Finances publiques





Notre administration, à l'image de notre pays, a été confrontée à une crise sanitaire inédite, de portée économique et sociale majeure, qui a bouleversé notre quotidien. Pour autant, nous avons tenu notre place au service de l'État et de nos concitoyens.

Sollicitée, la DGFIP a mis son savoir-faire au service de la collectivité en venant en aide aux acteurs économiques. En quelques semaines, le Fonds de solidarité a vu le jour. Grâce à la mobilisation de tous, cette aide est aujourd'hui versée à plus de 2 millions d'entreprises. De multiples mesures de bienveillance et de reports de charges fiscales ont été déployées. Nos agents ont dû se former rapidement à de nouvelles missions pour assurer le traitement de ces demandes ou venir renforcer les autres équipes métier.

Cette responsabilité collective s'est aussi manifestée par la poursuite de toutes nos autres missions sur lesquelles la DGFIP, ancrée dans la vie économique et sociale de notre pays, a su démontrer ses capacités d'adaptation.

Les relations étroites de notre réseau avec les collectivités et le monde hospitalier ont également joué un rôle central avec le paiement des dépenses du secteur public local et hospitalier. L'ensemble des paies de la fonction publique de l'État, des collectivités locales et des établissements de santé, de même que les pensions des agents de l'État a pu être versé en temps et en heure malgré le contexte.

Notre campagne déclarative a été menée à bien en plein confinement avec le développement de l'accueil à distance et une mobilisation de tous les agents pour éviter des déplacements inutiles et assurer ainsi la sécurité de chacun.

Nous avons pu accompagner la nouvelle relation de confiance, assurer nos missions de publicité foncière, et maintenu un effort significatif pour lutter activement contre la fraude fiscale.

Nos valeurs de solidarité, de probité et d'engagement pour le service public ont été au rendez-vous et les français ont su le percevoir. Interrogés en fin d'année 2020, 84 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits de nos services.

J'ai signé le 16 mars 2020 un contrat d'objectifs et de moyens avec la secrétaire générale des ministères économiques et financiers et la directrice du budget pour confirmer et sécuriser nos chantiers de transformation. Fruit d'une concertation, ce contrat donne une perspective pluriannuelle et financière à nos objectifs.

Il montre déjà des résultats, dans l'amélioration de nos conditions de travail, dans nos relations de proximité avec nos usagers, dans la modernisation de notre gestion fiscale ou la qualité du service rendu. Vous découvrirez dans ce rapport une partie de ces chantiers et de ces nouveautés.

La crise nous a fait nous dépasser. Je remercie chacune et chacun des agents de la DGFIP pour leur engagement au service de nos concitoyens.

Je souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Jérôme Fournel





Temps forts de l'année 2020

Page 6



Activité de l'année 2020

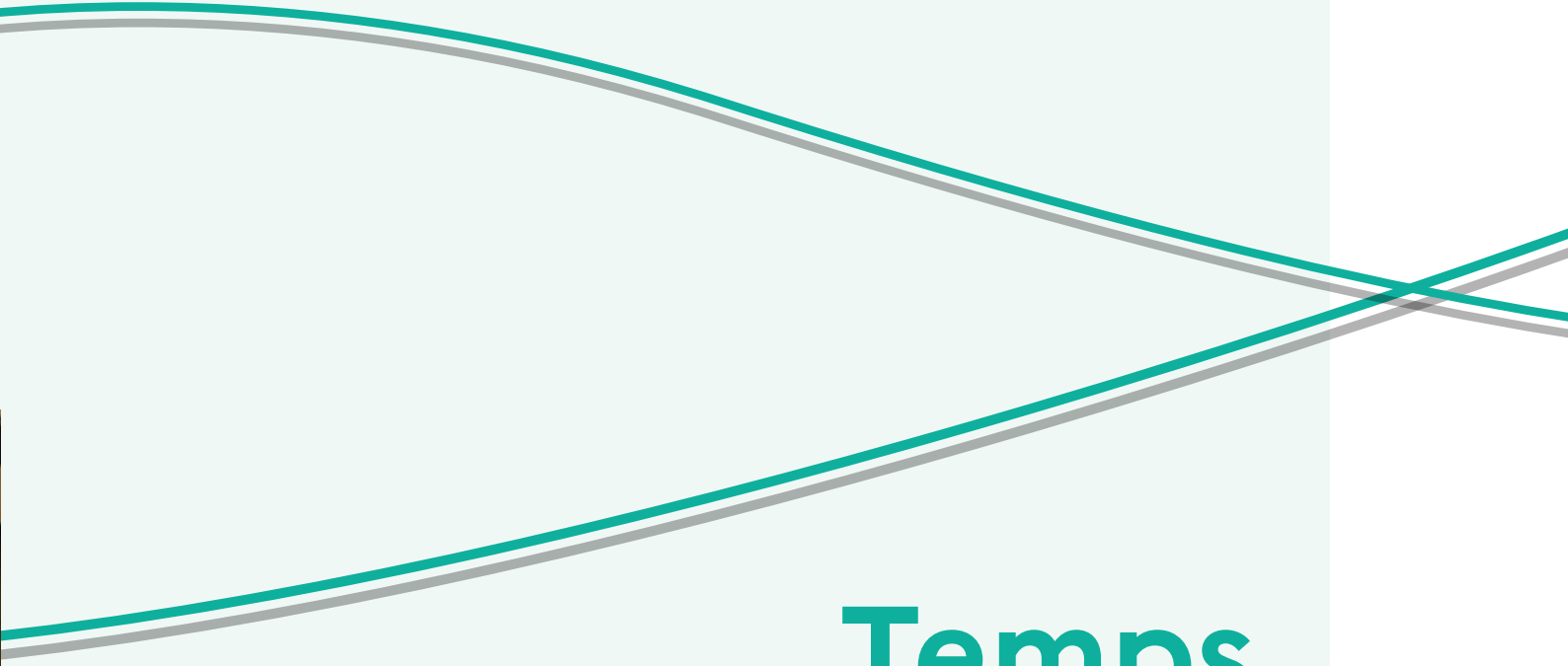
Page 16



Cahier statistiques

Page 40





1.

**Temps
forts
de l'année
2020**

Un plan de continuité d'activité a été activé dès le 16 mars 2020. Le paiement de l'ensemble des dépenses publiques, avec une priorité absolue aux salaires, pensions et prestations sociales, aux dépenses des collectivités locales et des hôpitaux, et la poursuite de l'encaissement des recettes publiques (État, secteur public local et hospitalier) ont pu être effectués dans les délais.

La DGFIP en soutien à l'économie

La gestion du Fonds de solidarité

Organisé en 2 semaines, le Fonds de solidarité était initialement destiné à soutenir les très petites entreprises et les professionnels touchés par le premier confinement.

Son périmètre n'a cessé de s'élargir. Il concerne désormais les entreprises de toutes tailles affectées par des fermetures administratives ou particulièrement touchées par la crise. Le Fonds a ainsi connu un changement d'échelle très significatif : alors que les aides octroyées lors de sa création s'élevaient à 1 500 euros par mois, elles peuvent atteindre 200 000 euros depuis le mois de décembre 2020.

En 2020, 11,8 milliards d'euros ont été versés par l'État à près de 2 millions d'entreprises tout en veillant à préserver les intérêts financiers de l'État en mettant en place des dispo-

sitifs de contrôle automatisés destinés à prévenir les fraudes.

Les mesures de soutien aux entreprises

Un certain nombre de mesures ont été activées, par exemple :

- report des échéances déclaratives et de paiement (déclarations de résultat, solde et acomptes d'impôt sur les sociétés (IS), déclaration de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), acompte de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises les plus touchées, taxe foncière (TF) pour les propriétaires exploitants en difficulté...);
- modalités de calcul des acomptes d'IS assouplies temporairement et marges d'erreur accrues pour la modulation des acomptes de CVAE ;
- restitution accélérée de crédit d'impôt pour les créances arrivant à échéance ou de manière anticipée pour les créances de report en arrière de déficit (carry-back) ;
- suivi des entreprises en difficulté, notamment par le biais des commissions des chefs de services financiers (CCSF) et des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) dont la DGFIP assure le secrétariat.

QUELQUES CHIFFRES

8,6

milliards d'euros
de crédits de TVA
remboursés au mois de
mars 2020 (4,8 milliards
d'euros en mars 2019)

3,5

milliards d'euros de
mesures exceptionnelles
de report des échéances
fiscales

2x

plus de Comités
départementaux
d'examen des problèmes
de financement des
entreprises (CODEFI)

Une des priorités des services comptables de la DGFIP a été de permettre aux redevables qui n'ont pu payer leurs échéances récentes pendant la période d'urgence sanitaire de régulariser leur situation via des plans de règlements spécifiques (pouvant atteindre 3 ans pour les créances fiscales nées entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020).

La DGFIP en appui

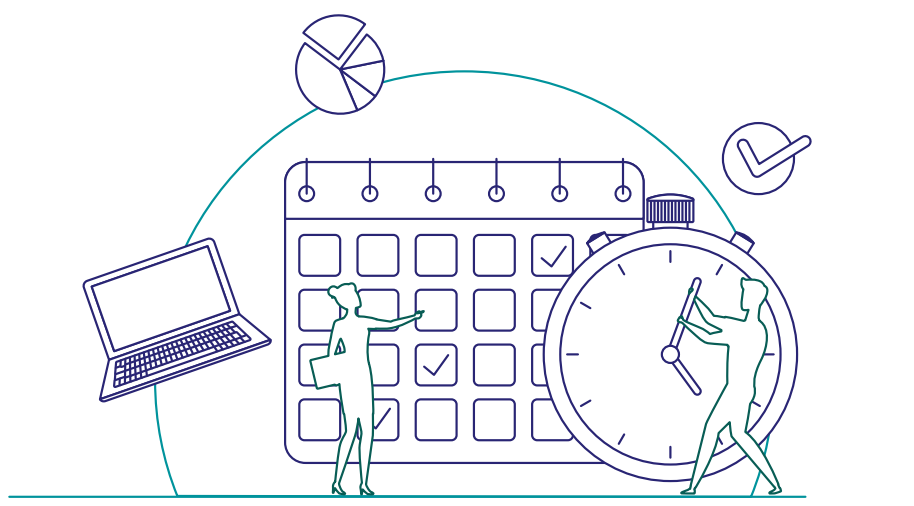
La DGFIP a assuré le contrôle de l'honorabilité des fournisseurs de masques et de gel hydroalcoolique proposant leurs produits aux collectivités, aux Ehpad, aux hôpitaux et à l'État. Ce contrôle s'effectue en lien avec Tracfin et la direction générale des douanes et des droits indirects.

À la fin du mois de juillet 2020, la DGFIP avait déjà répondu à 654 saisines dont 630 réponses apportées entre 24 et 48h et 510 enquêtes ont été ouvertes par la direction générale des douanes et des droits indirects.

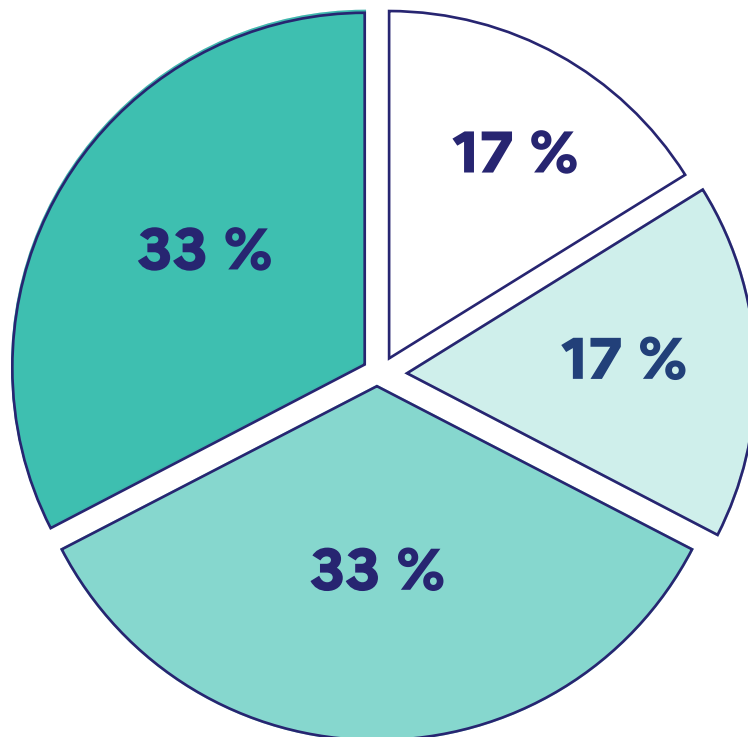
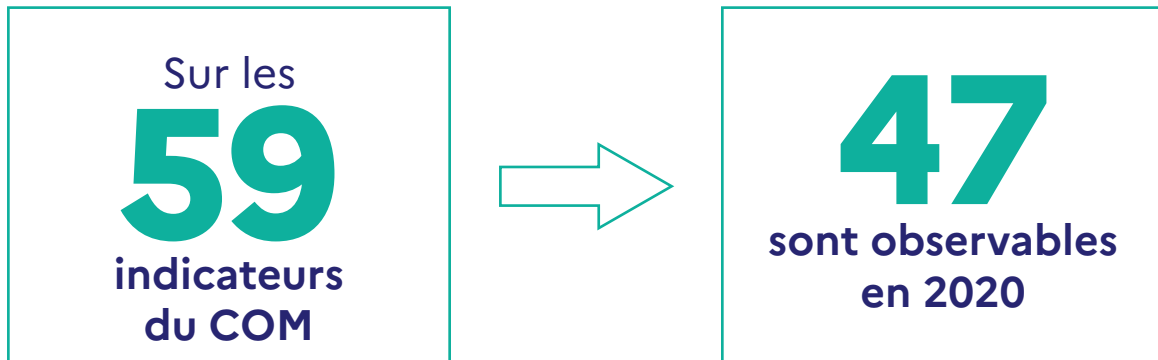


La DGFIP évolue et s'adapte avec la signature du contrat d'objectifs et de moyens (COM)

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), signé le 16 mars 2020 et fixant un cadre stratégique pluriannuel de 2020 à 2022, est un engagement en matière de qualité de service, de transformation numérique et d'amélioration des conditions de travail. Les orientations stratégiques du COM ont fait l'objet d'une consultation des agents à l'automne 2019. Elles sont déclinées en objectifs et chantiers, assortis d'indicateurs quantifiables et auditable.



Les indicateurs du COM en 2020



-  Objectif retardé en raison de la crise
-  Objectif en cours de réalisation
-  Objectif rempli
-  Objectif dépassé



JANVIER

01

Hackathon sur les données financières des collectivités locales

Publication de la liste des cinquante premières collectivités locales retenues pour accueillir des services de la DGFIP

Nomination des premiers conseillers aux décideurs locaux dans le cadre du nouveau réseau de Proximité de la DGFIP

Gestion et recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes par la DGFIP

FÉVRIER

02

Préfiguration dans dix départements du dispositif de paiement de proximité auprès des buralistes partenaires

« Lutte contre la fraude et renforcement du civisme fiscal » en présence du Premier Ministre et de la Ministre de la Justice



MARS

03

Mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) dès le 16 mars 2020 afin de réduire au maximum l'impact de la crise sanitaire du Covid-19

Mobilisation de l'ensemble des équipes pour la mise en place du « Fonds de solidarité »

Signature du contrat d'objectifs et de moyens entre les responsables des Directions du Budget, des Finances publiques et le Secrétariat général des Ministères économiques et financiers

JUILLET

07

Assemblée générale « virtuelle » de IOTA

Harmonisation des plateformes de contact DGFIP pour tous les usagers avec un seul numéro d'appel, non surtaxé

Généralisation du service paiement de proximité

AOÛT

08

Lancement d'une démarche écoresponsable à la DGFIP (EcoFiP) inscrite dans le plan « Bercy vert »



SEPTEMBRE

09

Lancement de la démarche d'appels à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de France Relance

Réunion avec les maires des 50 communes retenues dans le cadre de l'appel à candidatures pour accueillir des services de la DGFIP



Réalisations marquantes de 2020

AVRIL

04

Lancement de la campagne de l'impôt sur le revenu et du service de déclaration automatique

Mise en place d'une communication de crise (plus de 630 actions de communication déployées en local et 450 articles dans la presse locale), adaptation des modalités d'accueil des usagers et développement des moyens de contacts à distance



MAI

05

Mise en place du Plan de Reprise d'Activité (PRA) guidé par 3 niveaux de priorité :

- 1 - Maintien des missions du PCA (ex. versement des aides aux entreprises)
- 2 - Missions essentielles privilégiées à partir du 11 mai (ex. accueil sur rendez-vous ou prise en charge des budgets des collectivités)
- 3 - Missions pouvant reprendre à partir du 11 mai (ex. relance des défaillants déclaratifs)

JUIN

06

Forum for Tax Administration de l'OCDE dédié à la gestion de crise, avec la participation de Jérôme Fournel et de la Délégation aux relations internationales (DRI)

Fin de la campagne IR et début de la campagne des avis (84% d'usagers satisfaits de nos services)

La DGFIP à nouveau double lauréate du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP)



OCTOBRE

10

Service de paiement en ligne des créances en restes à recouvrer proposé aux professionnels, dans leur compte fiscal sur impots.gouv.fr

Journée d'étude conjointe DAF (directions des affaires financières) et des DCM (départements comptables ministériels), organisée par le Service de la fonction financière et comptable de l'État, dans la perspective des opérations de clôture des comptes de l'État 2020

NOVEMBRE

11

À l'occasion de la Journée internationale du 25 novembre 2020, la DGFIP réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes

Comité national de fiabilité des comptes locaux permettant à la DGFIP, à la DGCL, aux associations d'élus et aux juridictions financières de débattre des orientations en la matière

DÉCEMBRE

12

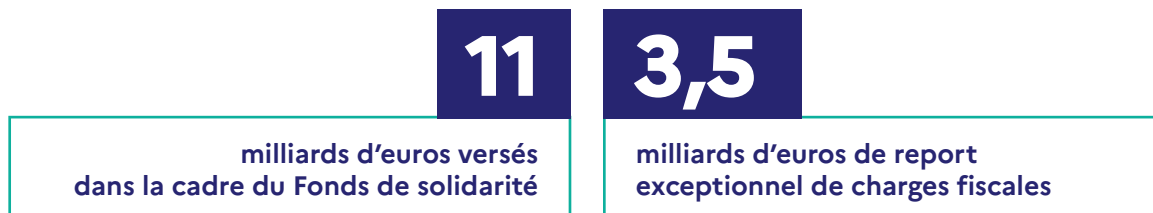
Signature d'une convention de mutualisation des systèmes d'information entre la DGFIP et la Caisse des Dépôts

Annnonce des 16 nouvelles communes sélectionnées pour accueillir de nouveaux services relocalisés de la DGFIP

Assemblée plénière du Forum des administrations fiscales (FTA)



La DGFIP face à la crise



Plus de

45 000

télétravailleurs réguliers
fin 2020

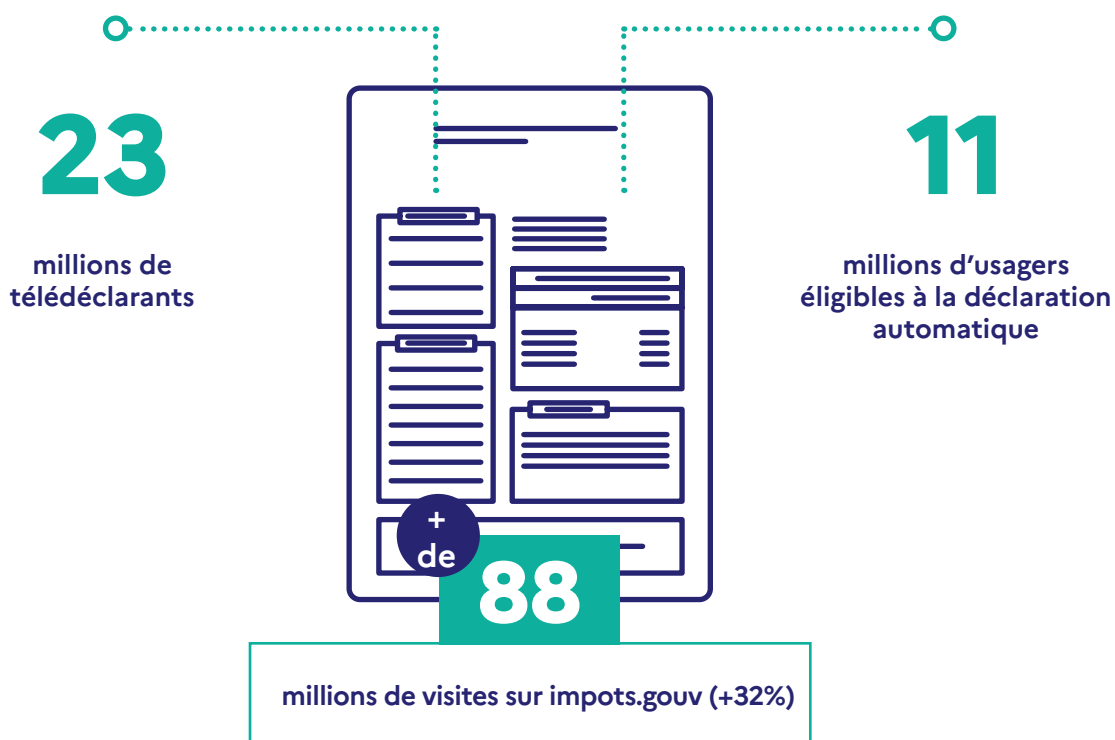


Plus de

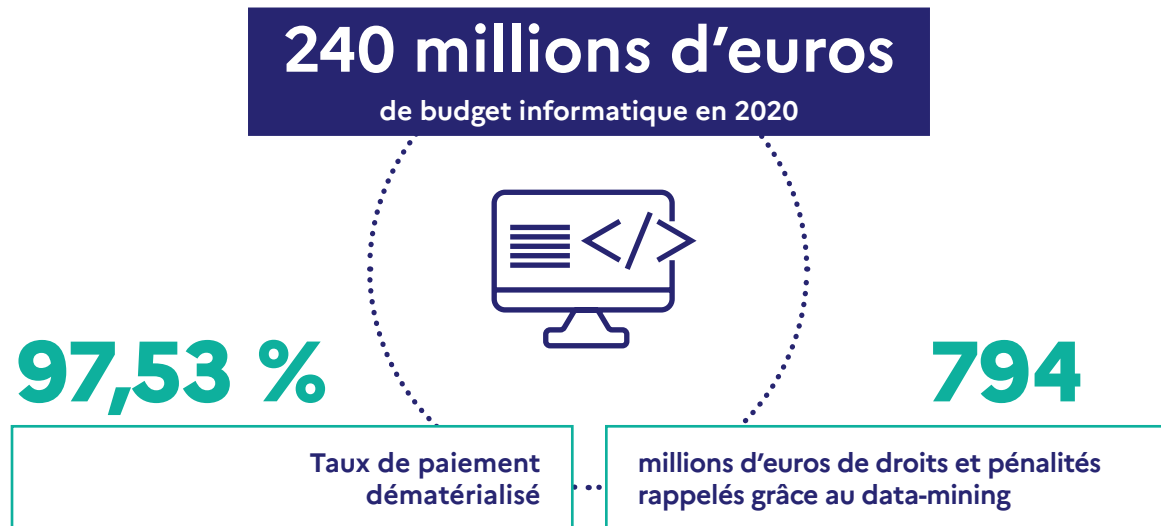
1 300

actions de communication locales
en soutien aux entreprises

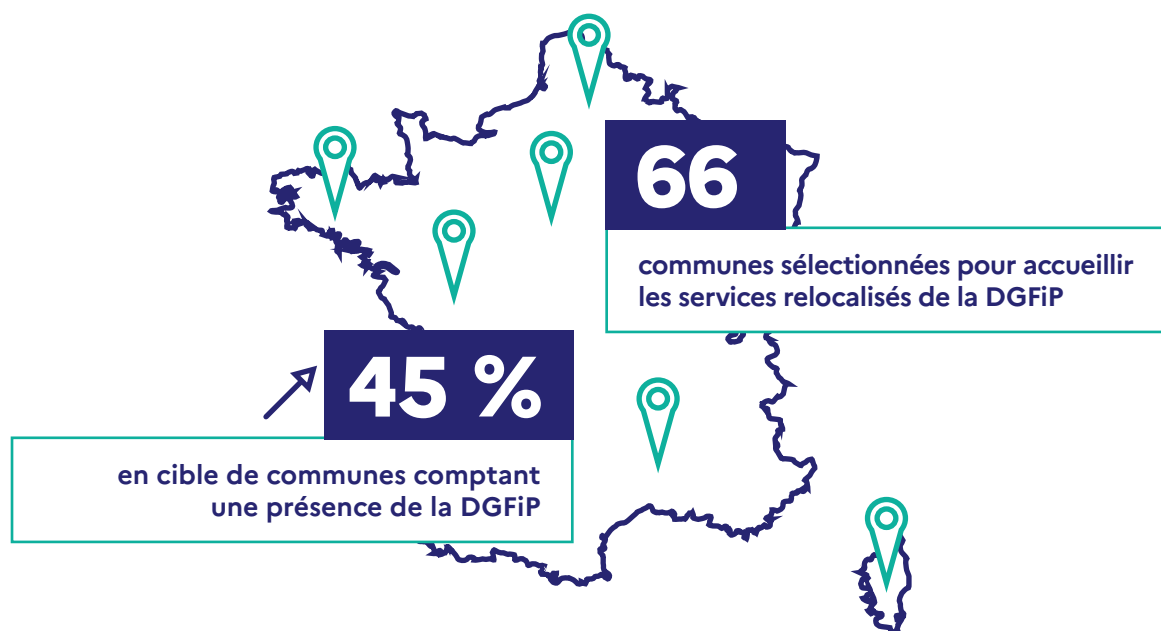
La campagne de déclaration des revenus



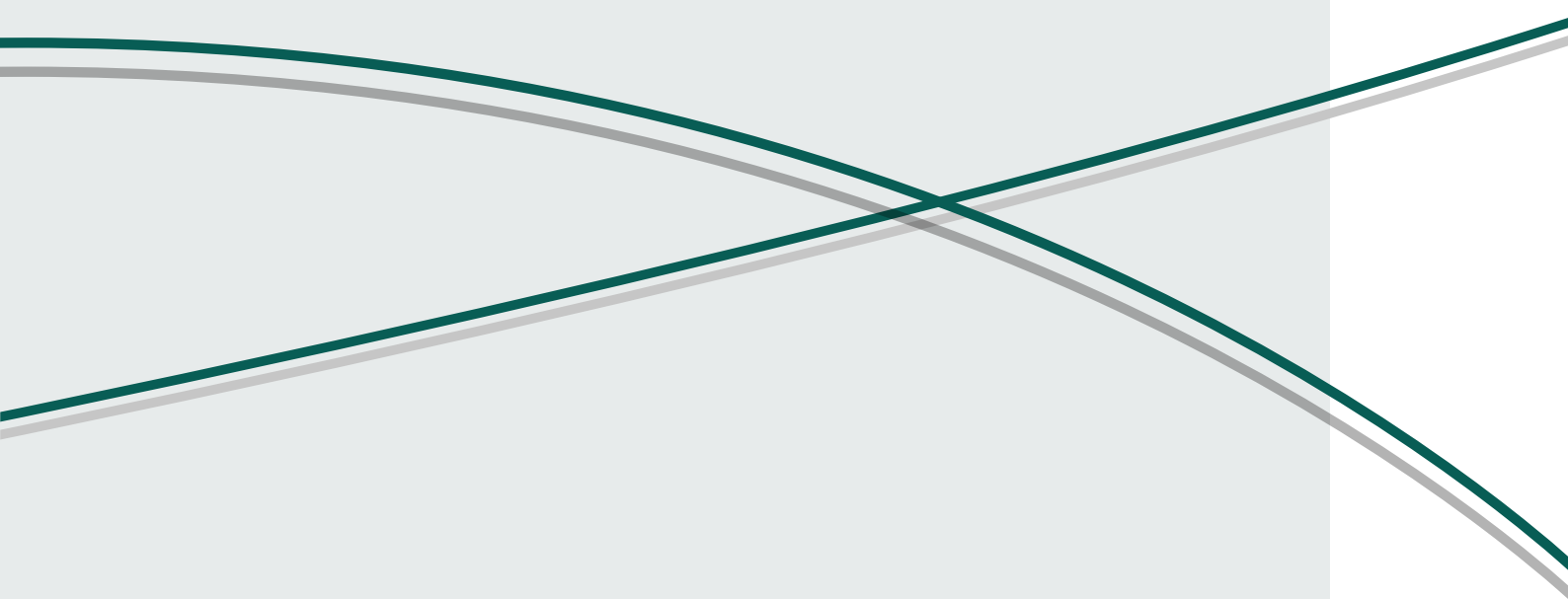
Le développement numérique



La présence de la DGFIP sur le territoire







2.

Activité de l'année 2020

Améliorer la qualité des services publics et la relation de proximité avec les usagers

590

chartes locales signées
au 25 mai 2021

62 %

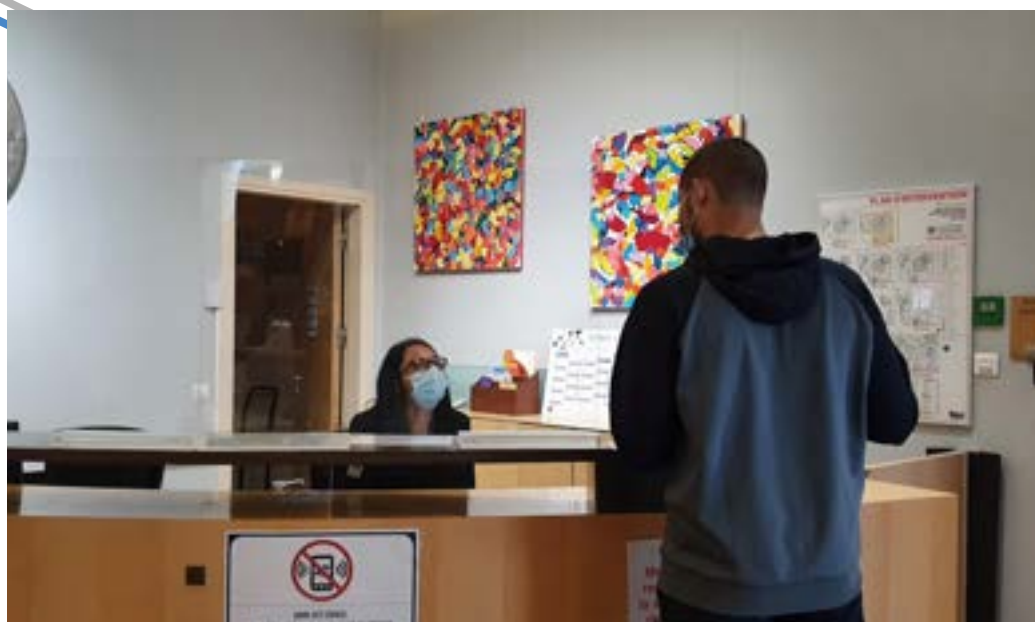
de la population couverte
par une charte Nouveau réseau

5 300

communes dotées
du paiement de proximité
chez un buraliste partenaire

2 500

emplois transférés des métropoles
vers les territoires entre 2021 et 2024



Renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires

En cible : 45 % de points de contact supplémentaires sur tout le territoire.

Le Nouveau réseau de proximité des Finances publiques (NRP) est une démarche qui permet de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale de l'État, de rapprocher les administrations de nos concitoyens et de redynamiser certains territoires. L'accompagnement des collectivités locales est un axe fort, avec la création de conseillers aux décideurs locaux, et des accueils de proximité, à travers le réseau mutualisé des « France Services » ou des permanences dans les mairies notamment.

Le nombre de communes comptant une présence de la DGFIP passera de 2 000 à 2 900, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente.



DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DANS SA TOTALITÉ EN JUILLET 2020



+ 10 000

**buralistes partenaires répartis
dans près de 5 300 communes**

330 880 paiements ont été réalisés en 2020 pour un montant de près de 36 millions d'euros. Fin avril 2021, déjà plus de 350 000 paiements pour un montant d'environ 28,9 millions d'euros⁽¹⁾.

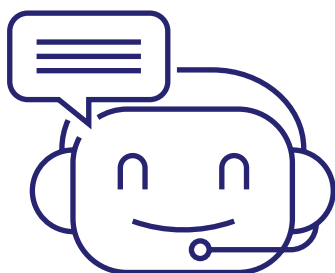
⁽¹⁾ Pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...)

Enrichir les canaux d'accès à distance aux services de la DGFIP

L'intégration de nouvelles fonctionnalités sur l'application smartphone impots.gouv

En 2020, l'application mobile, qui compte près de 3,8 millions d'utilisateurs, a été entièrement renouvelée et un panel d'usagers a été associé à sa conception.

Cette version offre une présentation simplifiée qui permet aux usagers de bénéficier d'une authentification guidée et, à ceux qui le souhaitent, de s'authentifier avec leur empreinte digitale ou par reconnaissance faciale.



L'extension de l'offre de services de l'espace numérique sécurisé unifié (ENSU)

Utilisé par près de 32 millions d'usagers, l'ENSU est doté de nouvelles fonctionnalités innovantes avec la mise en place d'un agent conversationnel (chatbot) et le recours à l'intelligence artificielle pour faciliter les échanges entre les usagers et l'administration au moyen d'une analyse des termes clés de la demande.

Un nouveau mode de paiement en ligne pour les professionnels

Depuis octobre 2020, le compte fiscal des professionnels est enrichi d'une nouvelle offre : le paiement en ligne de leurs dettes fiscales en phase de recouvrement forcé. Cette fonctionnalité est accessible dans leur espace sécurisé, en cliquant sur « payer ma dette fiscale ». L'utilisateur peut choisir le montant qu'il souhaite régler ainsi que le compte bancaire utilisé.





L'accueil et la campagne déclarative en période de crise sanitaire

Au delà des canaux d'accès à distance, pour les cas particuliers ne pouvant être traités autrement que par le biais d'un rendez-vous physique, l'accueil a été réalisé dans le strict respect des mesures sanitaires. Des séparations en plexiglas ont ainsi été installées aux guichets, dans les bureaux recevant du public et dans les « boxes ». Les emplacements ont été espacés afin de respecter la distanciation physique et le nombre de personnes a été strictement limité à l'intérieur du hall d'accueil. Du gel hydroalcoolique et des masques ont été mis à disposition du public et des agents.



Accélérer la transformation numérique au service des agents, des usagers et des partenaires

« +40 % de crédits consacrés aux systèmes d'information pour le financement des travaux de résorption de la dette technique matérielle et fonctionnelle, à la modernisation des applications, à la construction de nouveaux outils et à la réforme de la conduite de projets informatiques. »



Poursuivre la transformation numérique au sein de la DGFIP

Une nouvelle gouvernance au service de la transformation numérique

Après des travaux menés en 2020, la délégation à la transformation numérique (DTNum) a vu le jour le 1er janvier 2021 pour mettre en œuvre la politique de valorisation des données de la DGFIP et apporter l'appui nécessaire aux projets, aux métiers et aux agents sur toutes les évolutions liées à la transformation numérique.

La valorisation des données et le renforcement de la capacité à échanger avec l'extérieur

L'API⁽²⁾-management, plate-forme ouverte aux partenaires de la DGFIP, facilite par exemple le partage des données ou des services de la DGFIP, notamment au bénéfice des administrations sociales ou des collectivités locales.



TAUX DE NOUVEAUX PROJETS FAISANT APPEL À UNE API

51 %

Cible atteinte en 2020

⁽²⁾ Une API (interface de programmation applicative) est un dispositif d'accès aux données, matérialisé par une plateforme ouverte aux partenaires de la DGFIP juridiquement habilités.

Déploiement et utilisation de l'intelligence artificielle



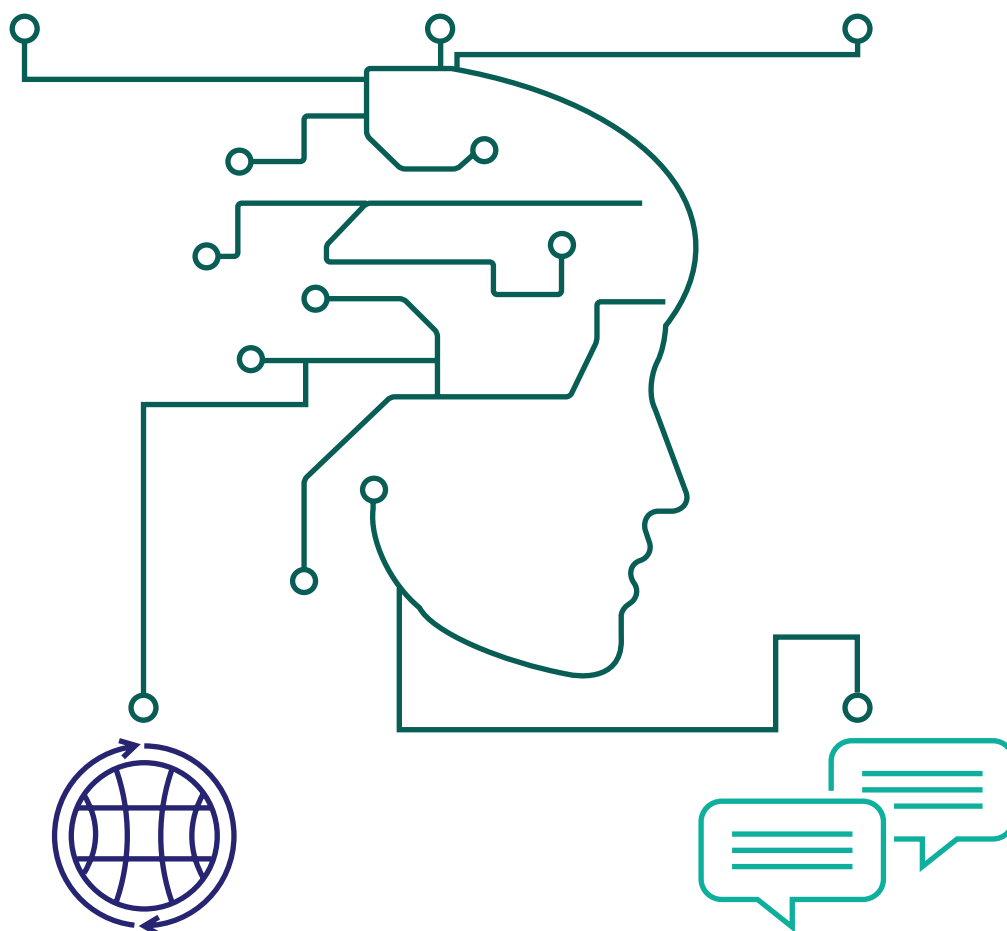
Détection des courriels
indésirables



Ciblage des opérations
de contrôle fiscal



Contrôles des dépenses



Sphère foncière pour ren-
forcer l'exhaustivité et la
fiabilité des bases fis-
cales et topographiques

Communication avec les
usagers (opérationnel
dans 2 centres
de contacts depuis
octobre 2020)

Rénover le système d'information pour accompagner la création de nouveaux outils

La transformation numérique de la DGFIP accélérée grâce au Fonds pour la Transformation de l'Action publique

En 2020, la DGFIP a de nouveau été lauréate pour deux projets qui bénéficieront d'un financement de 28,7 millions d'euros :

- Recouvrement Optimisé des Créances du Secteur Public (**RocSP**), unifiant le recouvrement forcé des différents types de créances de la sphère publique ;
- La refonte du Fichier des COMptes Bancaires et Assimilés (**FICOBA**), permettant de fournir 24h/24, aux personnes et organismes légalement habilités, des informations sur les comptes détenus par une personne ou une société.



La convention de mutualisation des systèmes d'information entre la DGFIP et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Cette convention, signée le 1er décembre 2020, leur permet de partager les outils de liquidation et de paiement des retraites. Ce nouveau service en ligne, offrant la possibilité de demander une pension de réversion à tous les régimes auxquels le conjoint décédé avait cotisé sans avoir à envoyer un dossier à chaque caisse de retraite, rencontre un vrai succès auprès du public : plus de **33 000 demandes de réversion** ont été réalisées en ligne en 2020.

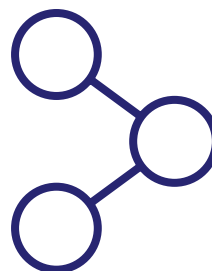


Des applications offrant une vue synthétique de la situation du contribuable

Le projet **PILAT** unifie le système d'information relatif à la chaîne du contrôle fiscal pour supprimer les ruptures applicatives, simplifier le travail de l'agent et améliorer le pilotage de la mission.

L'application **Vue 360°** offre aux utilisateurs une vue synthétique des principales informations caractérisant la situation fiscale, voire économique, d'un contribuable. Une ouverture partielle a été mise en service en février 2021 au bénéfice des agents qui composent la task force dédiée au Fonds de solidarité et des agents des directions nationales de contrôle fiscal.

L'application **Galaxie** permet la restitution des liens connus de l'administration entre sociétés et personnes physiques par exemple ou de certains éléments de contexte (honoraires, civisme fiscal...).



Garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail motivantes et de qualité

Consolider et diversifier les compétences

Le développement des e-formations et des formations au numérique pour s'adapter au contexte sanitaire

L'École nationale des Finances publiques a poursuivi le déploiement des formations en « libre accès » organisées par grandes thématiques métiers. Cet espace permet d'accéder en permanence à des tutoriels techniques ou pratiques ainsi qu'à des vidéos de présentation des métiers ou de promotion de certaines directions ou services.

Les nouveaux dispositifs permettant de diversifier les parcours

Parmi ces nouveaux dispositifs, une offre de coaching externe a par exemple été proposée aux administrateurs des Finances publiques et aux administrateurs généraux des Finances publiques.

Pour les agents désireux de changer de métier, des formations internes sont proposées pour les accompagner, comme les formations destinées aux CDL. Les agents peuvent mobiliser le compte personnel de formation ou encore, percevoir une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle.



TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES



80 %

Cible 2020

94,72 %

Résultat 2020

Accompagner les transformations

La mobilité géographique et l'accompagnement du déploiement du NRP

La mise en place du NRP se traduit par la création de nouvelles structures et modalités d'organisation du travail, telles que le télétravail. Des réflexions sont conduites pour favoriser le développement de nouvelles compétences managériales, essentiel pour une meilleure adaptation des cadres.

Cette démarche répond également aux aspirations des agents qui souhaitent trouver de meilleures conditions de vie personnelle ou rejoindre leur région d'origine. Cette mobilité est encouragée et accompagnée, notamment par une prise en charge des frais de déménagement améliorée ou par des règles remaniées en matière de ressources humaines.

Le déploiement du recrutement au choix des cadres supérieurs sur les emplois administratifs et comptables

En 2020, 65 % des postes offerts aux cadres supérieurs ont été pourvus au choix. Les retours des directeurs sont très positifs du fait d'une meilleure adéquation des profils recrutés par rapport aux postes à pourvoir.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT PLUS OUVERTE

100

contractuels d'ici 2022, détenant
des compétences rares



Moderniser et simplifier la gestion fiscale

Rénover profondément l'établissement et le recouvrement de l'impôt

1

La modernisation de la campagne déclarative avec la déclaration automatique



2

L'unification du recouvrement fiscal avec les transferts de recouvrement de la DGDDI vers la DGFIP

3

Le futur transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP en préparation



4

Des avancées en matière de dématérialisation de la saisie administrative à tiers détenteur (SATD), procédure étendue aux recettes non fiscales et progressivement à l'ensemble des établissements bancaires.

5

La réforme de la révision des valeurs foncières et la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales



80 % des foyers ne payent plus la taxe d'habitation depuis 2020. Pour les 20 % restants, cette suppression se déploiera jusqu'en 2023.



La dématérialisation de l'enregistrement et le projet «Gérer Mes Biens Immobiliers» (GMBI), chantiers de modernisation pour l'utilisateur propriétaire

Création d'un espace dédié à la gestion des biens immobiliers sur le portail impots.gouv.fr, accessible aux particuliers comme aux personnes morales, leur permettant à terme, pour l'ensemble de leurs biens immobiliers, de procéder à certaines déclarations foncières et fiscales.

«Une adaptation des outils informatiques pour une meilleure efficacité du recouvrement des amendes.»

La facturation électronique pour lutter contre la fraude à la TVA

La facturation électronique accompagnée de la transmission de données complémentaires (e-reporting) offrira à l'administration une connaissance complète de l'ensemble des opérations commerciales effectuées par les entreprises soumises à la TVA.

Ces informations permettront de procéder à des recoupements entre achat et vente et ainsi de mieux lutter contre la fraude à la TVA, tout en rendant possible, à terme, un pré-remplissage des déclarations de TVA.

Au sein de l'Union européenne, recourir à la facturation électronique est une obligation pour les échanges avec la sphère publique. Cette obligation sera étendue à toutes les transactions domestiques entre entreprises à l'horizon 2023-2025.

À l'issue d'une concertation et d'échanges avec le monde économique, un rapport de la DGFIP intitulé « La TVA à l'ère du digital » a été communiqué au Parlement en octobre 2020.



Accompagner la relation de confiance, faciliter l'application du droit fiscal et lutter contre la fraude

Construire une nouvelle relation de confiance avec l'utilisateur tout en s'adaptant au contexte économique et sanitaire

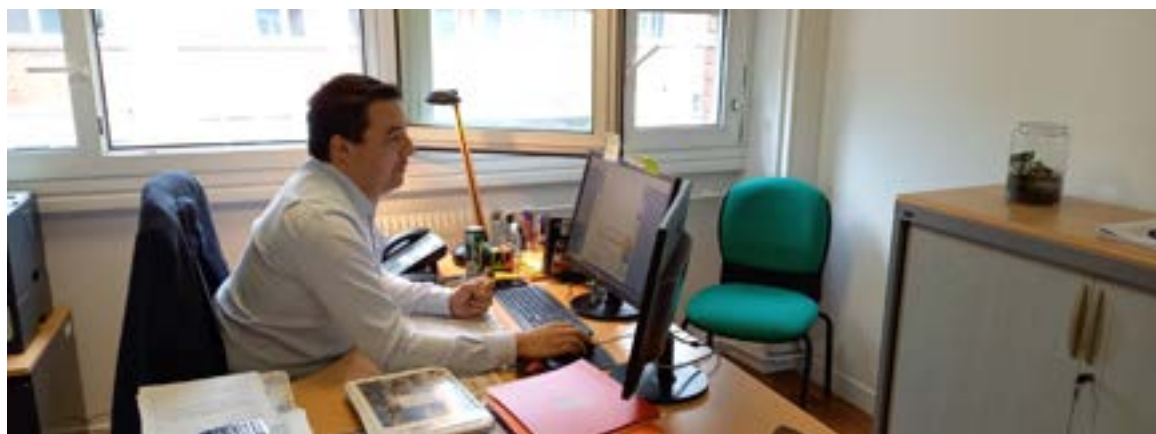
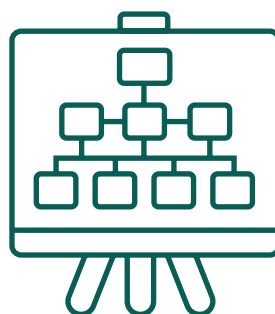
Les avancées pour le contribuable découplant le droit à l'erreur

La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance a fixé deux orientations principales :

- la mise en œuvre du droit à l'erreur : 185 000 consultations sur le site impots.gouv.fr et le site oups.gouv.fr, régularisations en cours de contrôle (plus de 31 000 en 2020) et appui aux télé-corrections en ligne (plus de 900 000 en 2020) qui contribuent à faciliter la relation avec les usagers ;
- l'apport de garanties de sécurité juridique : accompagnement fiscal personnalisé pour les PME vers 250 entreprises supplémentaires, 9 nouveaux groupes partenaires dans le partenariat fiscal dédié aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (soit 42 protocoles signés au 31 décembre 2020 représentant plus de 2 400 sociétés), ou encore 60 demandes vers le service de mise en conformité en 2020.

Création du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal (SJCF)

En octobre 2020, le service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal est créé pour permettre un meilleur accompagnement des contribuables, y compris à l'occasion des contrôles, et une continuité dans la prise en charge des questions fiscales depuis la délivrance des rescrits jusqu'au contrôle et au contentieux.



PART DES CONTRÔLES SE CONCLUANT PAR UNE ACCEPTATION DU CONTRIBUABLE

23,90 %

Résultat 2019

25 %

Cible 2020

36,70 %

Résultat 2020



Plus d'1 contrôle sur 3 se conclut
désormais par une acceptation
du contribuable

Un contrôle fiscal adapté aux circonstances de crise

Pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020, les services du contrôle fiscal se sont concentrés sur l'instruction sur pièces (en priorité sur les dossiers patrimoniaux à enjeux). Compte tenu des règles sanitaires, les relations avec les contribuables lors des contrôles sur place ont quant à elles été interrompues pendant cette période.

Les contrôles engagés avant la période d'état d'urgence sanitaire ont ensuite repris en fonction de certaines priorités (souhait ou accord du contribuable, procédures juridiquement contraintes dans des délais, prescription à la fin de l'année 2020, contrôles répressifs ou de planification fiscale internationale).

La reprise des activités de contrôle fiscal, dans un contexte de fragilisation de nombreux secteurs économiques, devrait se traduire, du moins dans un premier temps, par une augmentation de la part des régularisations et des procédures ciblées et le recentrage des procédures plus lourdes sur les situations les plus frauduleuses ou les plus complexes, ainsi que sur les aspects patrimoniaux.

Le contrôle des aides au titre du Fonds de solidarité

Les contrôles mis en place ont été conçus afin de permettre un versement très rapide de l'aide aux entreprises. Ainsi, un premier niveau de contrôle de cohérence entre le formulaire et les informations d'ores et déjà détenues par la DGFIP était réalisé.

Ce dispositif a été complété par un contrôle après paiement des règles d'éligibilité à compter du mois de juillet 2020 et si un trop-perçu est constaté, un titre de perception est émis à l'encontre du bénéficiaire de l'aide. Les situations frauduleuses font l'objet de plaintes pour escroquerie.





Le renforcement de la protection des agents

Le décret du 28 octobre 2020 permet aux agents de ne pas être identifiés par leurs nom et prénom quand la révélation de cette identité est susceptible de mettre en danger leur vie ou leur intégrité physique ou celle de leurs proches.

Ce décret a été complété par la circulaire du 2 novembre 2020 qui vise à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions.

Elle garantit la mobilisation de l'encadrement, à tous les niveaux de l'administration, pour protéger les agents objets de menaces ou victimes d'attaques, en s'assurant qu'ils bénéficient d'un soutien renforcé et systématique de leur employeur, et notamment de l'octroi sans délai de la protection fonctionnelle lorsque les circonstances et l'urgence le justifient afin de ne pas les laisser sans défense dans une situation pouvant se traduire par une atteinte grave à leur intégrité.



Renforcer la lutte contre la fraude et étoffer le dispositif législatif contre l'évasion fiscale

L'analyse des données dans la programmation du contrôle fiscal

Le projet ciblage de la fraude et valorisation des requêtes permet de moderniser les techniques d'analyse avec le « data-mining », qui consiste à analyser et à recouper les informations aux fins d'y repérer des profils de fraude.

Ce dispositif bénéficie du décloisonnement et du partage des données pour détecter des anomalies simples ou pour enrichir et automatiser certaines requêtes.

En 2020, 794 millions d'euros de droits et pénalités ont été rappelés grâce au data-mining.

PART DES CONTRÔLES CIBLÉS PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DATA MINING

30 %

Cible 2020

32 %

Résultat 2020



Près d'1 contrôle sur 3 ciblé par l'intelligence artificielle.

PART DES DOSSIERS RÉPRESSIFS TRANSMIS AU PARQUET

12 %

Cible 2020

14,98 %

Résultat 2020



La coopération avec les partenaires de l'administration fiscale est facilitée par l'ouverture ou l'accès partagé aux applications.

Le renforcement de la coopération fiscale avec les Douanes et l'Intérieur pour les fraudes les plus graves

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude a permis d'affecter des officiers fiscaux judiciaires au sein d'un service spécialisé du ministère de l'économie, des finances et de la relance et non plus uniquement au sein du ministère de l'intérieur.

Avec la création du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) en juillet 2019, des moyens supplémentaires d'enquête judiciaire en matière de fraude fiscale ont été mis à disposition de l'autorité judiciaire, qui détermine quel service d'enquête sera mobilisé sur commission rogatoire du juge d'instruction ou sur demande d'enquête du parquet.

La coopération fiscale internationale

Le contrôle des opérations internationales s'appuie sur le renforcement des échanges d'informations entre États.

La lutte contre la fraude liée aux paradis fiscaux ou le démantèlement de schémas d'optimisation fiscale agressifs sont des objectifs prioritaires réalisés par des opérations de contrôles simultanées et coordonnées au niveau communautaire.

La coopération entre administrations fiscales

La DGFIP consolide également sa coopération avec les administrations fiscales étrangères. La Délégation aux Relations Internationales (DRI), créée en janvier 2020, a pour mission de représenter la DGFIP au sein des forums tant européens que multilatéraux afin de renforcer la coopération entre administrations fiscales.

La France a été désignée, en 2020, vice-présidente du Forum sur les Administrations Fiscales de l'OCDE aux côtés du Canada et de l'Australie. La DRI contribue à renforcer les échanges entre les administrations fiscales européennes via le groupe TADEUS, animé par la Commission Européenne.

Elle coordonne par ailleurs l'ensemble des actions d'assistance technique à destination d'administrations financières partenaires, dans le cadre à la fois des orientations interministérielles du CICID (en Afrique) et du développement de relations privilégiées avec d'autres partenaires en Asie et en Amérique.



Conforter le rôle de la DGFIP, opérateur de référence de la fonction financière et comptable publique, conseiller auprès des décideurs publics

Aider les décideurs publics et mieux valoriser les données comptables

1^{er} succès du raccourcissement des délais de production des comptes de l'État

Les comptes de l'État sont désormais arrêtés progressivement selon 23 agrégats comptables et les dossiers thématiques justificatifs des comptes sont livrés à la Cour des comptes au fil de l'eau, tout comme l'information financière portée par le Compte général de l'État. Le projet de loi de règlement des comptes 2019 a ainsi été déposé au Parlement le 2 mai 2020, soit 2 semaines plus tôt que l'année précédente.

Contractualisation financière avec les col- lectivités

Pour la deuxième année consécutive, le bilan met en exergue un effet vertueux sur les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux des 321 collectivités⁽³⁾, qui ont augmenté de 0,8 % par rapport à l'année 2017, quand celles de l'ensemble des collectivités ont progressé de 1,9 %⁽⁴⁾.



⁽³⁾ 321 collectivités après la fusion au 1er janvier 2021 de la commune et du département de Paris

⁽⁴⁾ Sur les 321 collectivités concernées (dépenses du budget principal dépassant 60 millions d'euros), 228 ont conclu un contrat avec l'État auxquelles s'ajoutent 17 collectivités qui l'ont fait de manière volontaire.

L'amélioration de la qualité comptable avec le compte financier unique et le référentiel M57

Le compte financier unique (CFU) remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable, en rationalisant et en modernisant les informations qu'ils contiennent.

Il vise 3 objectifs principaux : favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités, améliorer la qualité des comptes et, enfin, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable (sans remettre en cause leurs prérogatives respectives).

Le législateur avait prévu cette expérimentation sur au maximum 3 ans et elle devait débiter sur les comptes de l'exercice 2020. Plus de 500 collectivités de toutes tailles se sont portées volontaires pour expérimenter le CFU. La crise sanitaire a conduit à décaler d'un an l'ensemble de l'expérimentation du CFU qui démarrera donc à partir des comptes de l'exercice 2021.

Le référentiel budgétaire et comptable « M57 » vise à assouplir les règles budgétaires selon le modèle régional (pluri-annua-

lité, fongibilité des crédits et gestion des dépenses imprévues). Depuis janvier 2020, ce référentiel est appliqué par la Guyane, la Martinique, la Corse, Paris, les métropoles ainsi que par les établissements publics locaux ou les collectivités volontaires ou expérimentatrices du dispositif de certification des comptes ou du CFU.

Le renforcement de la régularité et de la sincérité des comptes : une première certification des comptes « à blanc » avant un bilan de l'expérimentation prévu pour 2022

Après l'État et ses établissements publics, c'est la sphère locale qui s'est engagée dans cette voie dans un cadre expérimental.

L'expérimentation, pilotée par la Cour des comptes et menée auprès d'un panel de 25 collectivités locales, permet d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local.

Dans la même logique d'amélioration de la fiabilité des comptes, l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) a été totalement renoué et évolue, à partir des comptes de l'exercice 2021, vers le nouvel indicateur de pilotage comptable (IPC).



NOMBRE DE CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE



Le renforcement du conseil au profit des élus locaux par la création des conseillers aux décideurs locaux (CDL) et des services de gestion comptable (SGC)

Le déploiement des CDL, cadres installés au plus près des collectivités, a été engagé en 2020 et doit se poursuivre jusqu'en 2023. Leur offre de conseils est vaste : budgétaire et comptable, financier, fiscal, économique et patrimonial, et réingénierie des processus. Les CDL déjà en poste ont reçu un accueil très encourageant de la part des élus à 90 % satisfaits des premières prestations.

Les SGC, auxquels des services facturiers peuvent être adossés, sont quant à eux au contact des collectivités pour leur gestion comptable et financière quotidienne.

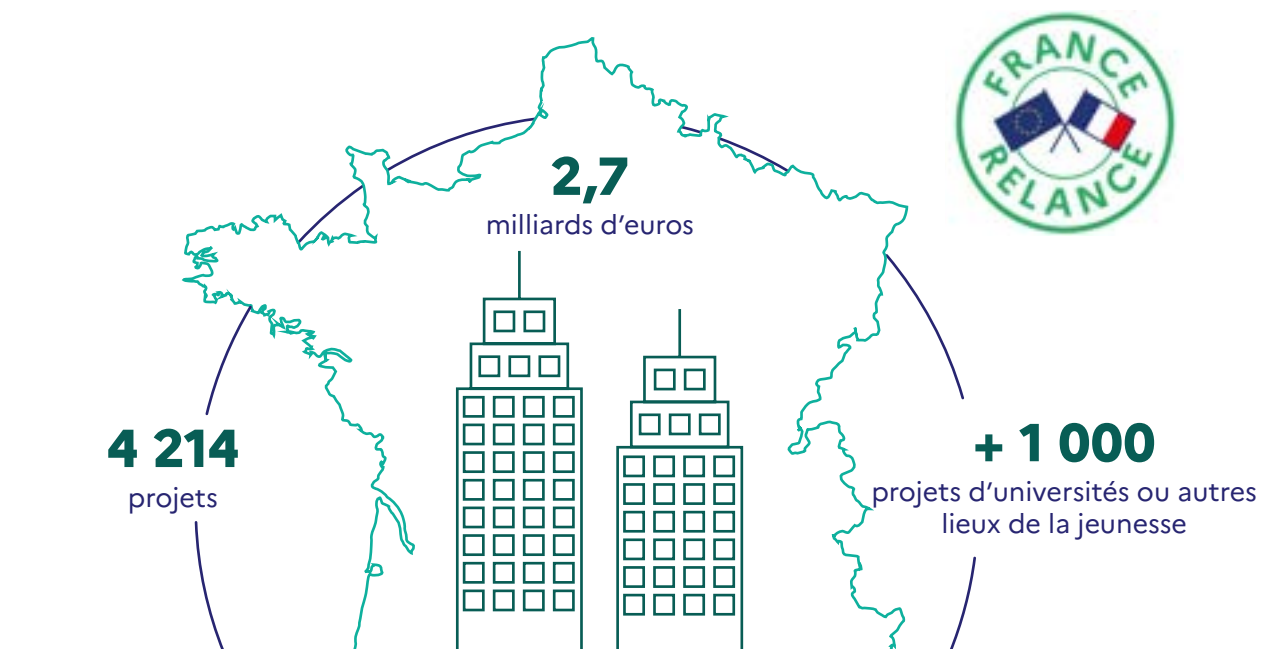
L'amélioration et la modernisation de la chaîne de dépense avec le centre de gestion financière (CGF)

À partir de janvier 2019, les centres de services partagés (CSP) et les services facturiers (SFACT) ont fusionné pour créer un interlocuteur unique, le centre de gestion financière (CGF), qui permet de mutualiser et mieux intégrer les tâches de gestion des sphères ordonnateur et comptable.

Les expérimentations en 2020 confirment les résultats très satisfaisants de ce nouveau mode d'organisation qui sera étendu en 2021 à l'ensemble des directions régionales et départementales des Finances publiques en charge des dépenses des ministères financiers, sociaux et de la culture.



Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de l'enseignement supérieur



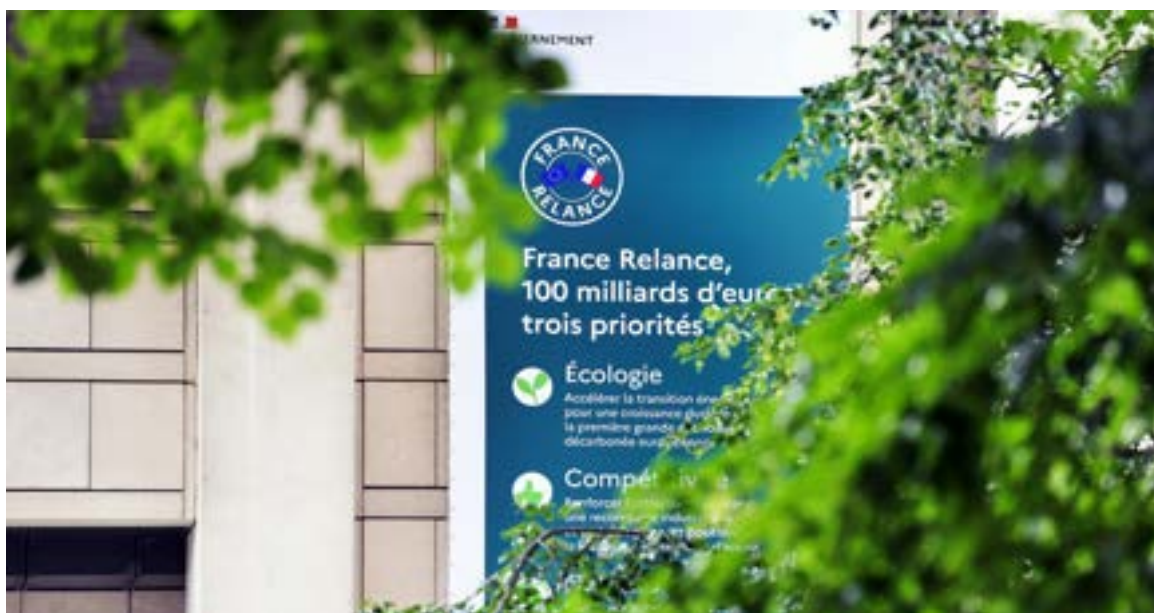
20 000

créations d'emplois attendues
grâce aux 4 108 projets de moins
de 5 millions d'euros ciblés
sur les artisans, les TPE et PME

HORS-PLAN

39

cités administratives rénovées
au service d'un parc immobilier mieux
adapté aux missions et moins coûteux





L'engagement écoresponsable de la DGFIP

La lutte contre le réchauffement climatique et la prévention de la biodiversité sont devenues des enjeux majeurs pour nos sociétés et notre planète, qui nécessitent la mobilisation de tous les acteurs, à commencer par l'État et ses administrations.

Le plan « Bercy vert » a été mis en place par le ministère (mobilité durable, économie circulaire, politique d'achat plus responsable, alimentation plus respectueuse de l'environnement...).

La DGFIP, en tant que grande administration de réseau, a un devoir d'exemplarité en la matière. C'est pourquoi, elle s'engage résolument dans cette dynamique en lançant sa propre démarche écoresponsable, baptisée « EcoFip » :

- guide des bonnes pratiques pour une démarche éco-responsable à l'échelle individuelle et collective ;

- initiatives locales de sensibilisation au sujet ;

- prime de 200 € par an sur demande dans le cadre d'un « forfait mobilités durables » ;

- ventes proposées par la Direction nationale d'interventions domaniales auprès d'opérateurs agréés assurant le recyclage pour la valorisation des vieux papiers ;

- signature électronique plus légère pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;

- économie de 250 tonnes de papier, soit une pile de papier d'une hauteur équivalente à 14 fois celle de la Tour Eiffel grâce à la déclaration en ligne ;

- engagement d'une démarche de mesure du bilan carbone de la DGFIP.





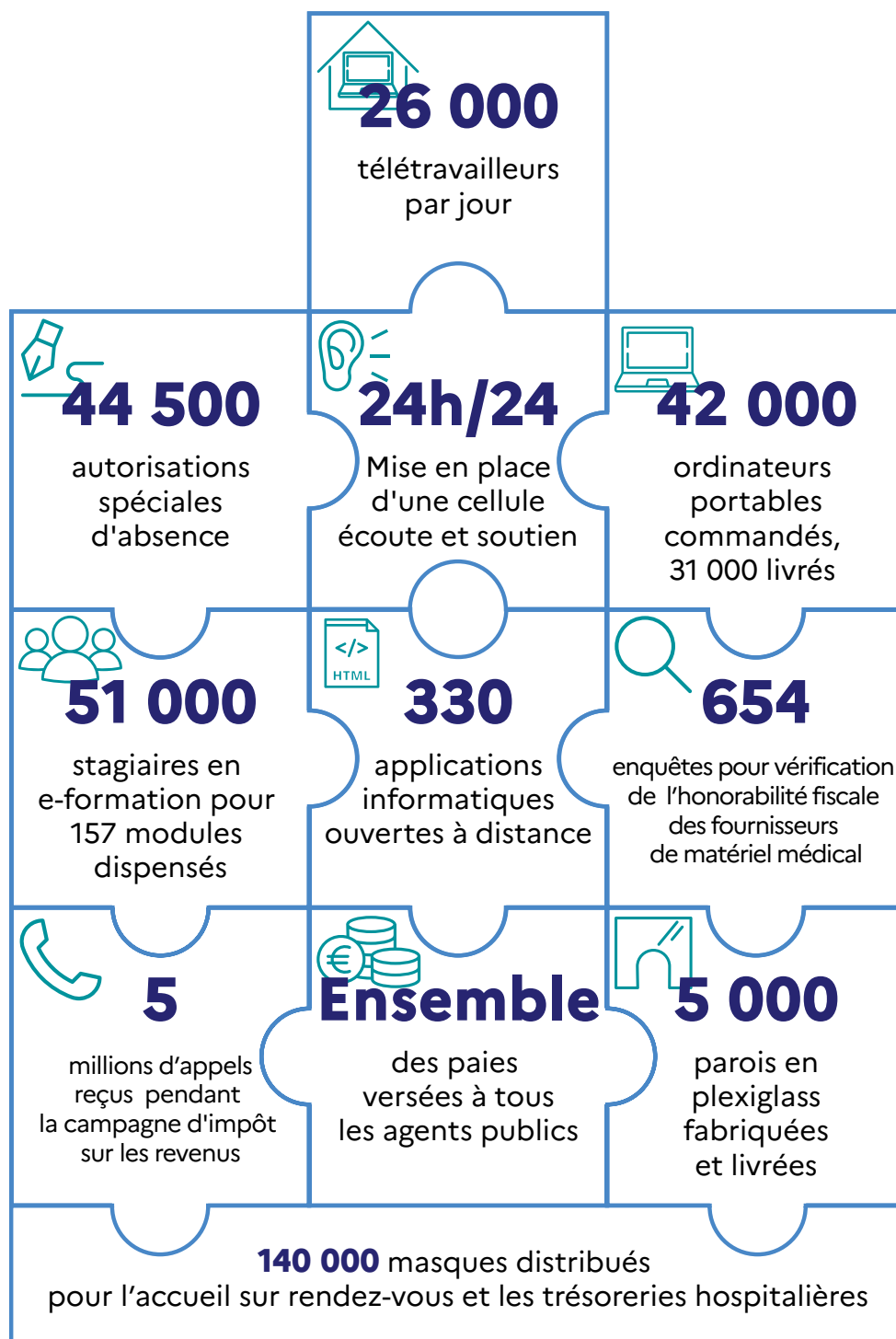




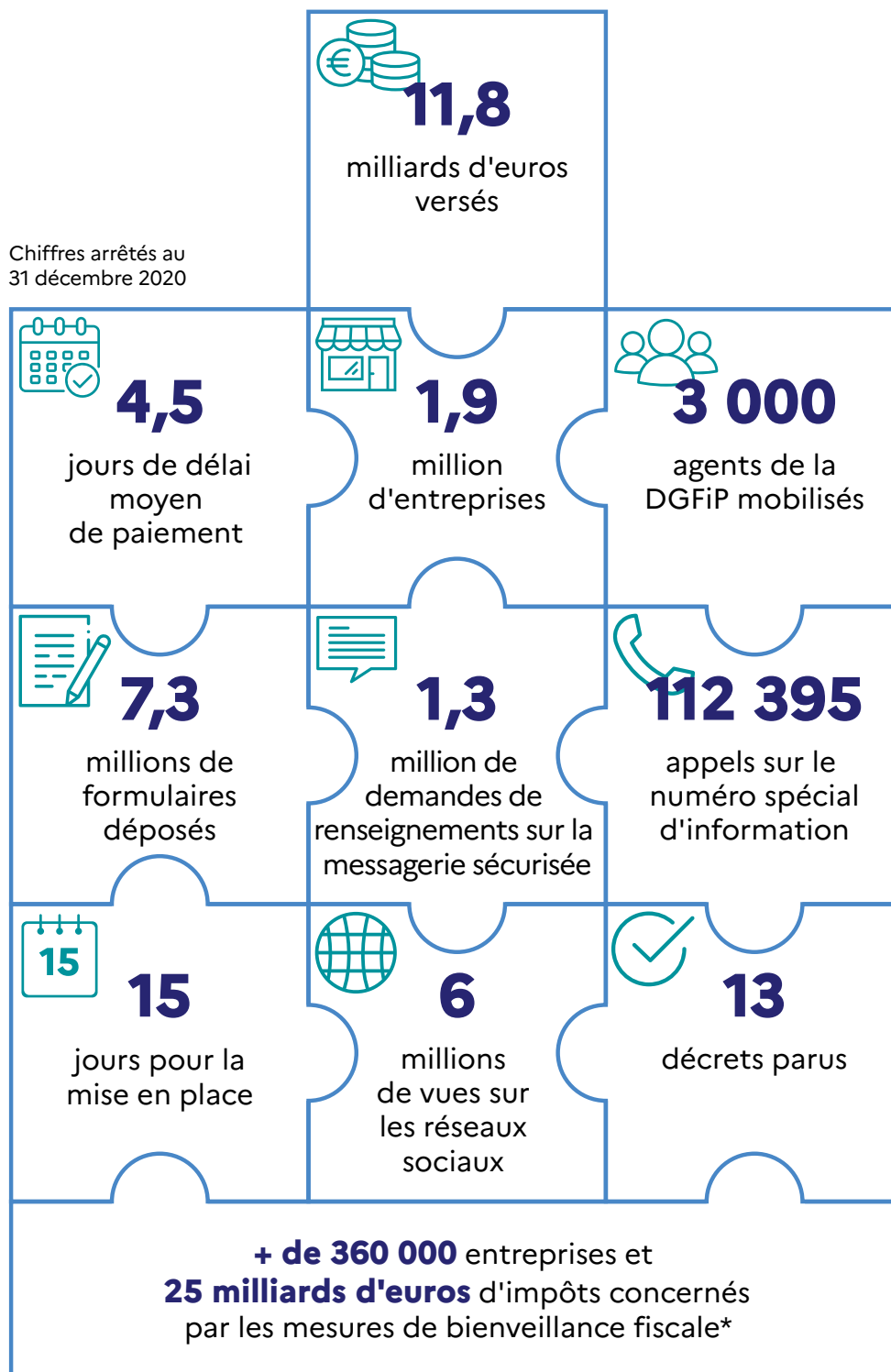
3.

Cahier statistiques

L'activité à la DGFIP pendant la crise - focus sur l'année 2020



La DGFIP en soutien à l'économie - focus sur le fonds de solidarité et les mesures de bienveillance fiscale



*(délai de paiement, report d'échéances, remboursement accéléré, suspension de poursuites, remise)



**FONDS
DE SOLIDARITÉ**

La DGFIP au service des usagers

L'accueil des usagers particuliers et professionnels (en millions)

	2018	2019	2020
Nombre d'usagers particuliers reçus aux guichets pendant les campagnes fiscales hors rendez-vous			
Campagne déclarative	4,9	4,6	0*
Campagne des avis	8,6	7,7	4,0
Nombre d'appels reçus sur les plates-formes			
Numéro d'assistance aux usagers**	7,5	10,3	12,7
Numéro de soutien aux entreprises en difficulté (Fonds de Solidarité)	-	-	0,2
Service des retraites de l'État (pensionnés et agents de l'État en activité)	0,56	0,72	0,64
Nombres de contacts par messageries			
Courriels reçus sur les balf dans les services des impôts des particuliers	4,4***	5,8	6,3
Courriels reçus sur les balf dans les services des impôts des entreprises	2,4***	4,3	5,6
Courriels reçus dans le service des retraites de l'État	0,16	0,22	0,23
Messagerie sécurisée sur « impots.gouv.fr »	7,2	8,2	10,3
TOTAL	36,1	42,1	39,9

* Campagne déclarative marquée par le confinement

** Depuis le 1er juillet 2020, un seul numéro d'assistance pour les particuliers regroupant les centres impôts service, centres prélèvement service et centres de contact

*** Hors flux de la semaine 14 à la semaine 26 (statistiques indisponibles)

Les publics de la DGFIP et les services en ligne (en millions)

	2018	2019	2020
Site « impots.gouv.fr » - Particuliers			
Visites cumulées sur le site (espace public)	210,4	230,4	289,5
Nombre d'espaces particuliers créés	27,9	32,2	35,4
Nombre de connexions à impots.gouv via FranceConnect	-	11,2	19,8
Simulations du calcul de l'impôt sur le revenu (espace public)	20,0	12,3	10,0
Accès à l'espace particulier sur le site « impots.gouv.fr »	199,7	232,9	236,9
Déclarations des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	28,1	30,4	28,2
Déclarants des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	23,1	25,4	23,0
Déclarations taxées en automatique	-	-	10,7
Déclarations des revenus corrigées en ligne après réception des avis (espace particulier) en nombre	0,30	0,34	0,76
Adhésions au paiement dématérialisé des impôts (espace particulier)	2,6	2,2	3,8 ⁽²⁾
Paiements en ligne (espace public et espace particulier)	20,0	18,6	18 ⁽³⁾
Nombre d'actions sur le service de gestion du prélèvement à la source	-	8,2	6,3
Dont nombre d'actions faites en ligne par les usagers	-	6,0	5,6
Dont nombre d'actions faites par les agents pour le compte des usagers	-	2,2	0,7
Usagers ayant opté pour la dématérialisation totale (déclaration des revenus et avis d'impôt)	11,3	13,7	14,7
Requêtes effectuées sur le service « Rechercher des transactions immobilières »	2,5	2,9	2,7

	2018	2019	2020
Application mobile « Impots.gouv »			
Nombre de téléchargements de l'apps impots.gouv	-	2,2	3,8
Paielements	1,7	1,6	1,6
Site « impots.gouv.fr » - Professionnels			
Nombre d'espaces professionnels créés	3,7	4,2	4,8
Accès à l'espace abonné des professionnels	32,8	32,7	36,2
Site « collectivites-locales.gouv.fr »			
Visites	4,1	4,3	5,7
Site « tipi.budget.gouv.fr »			
Paielements de produits via le portail « tipi.budget.gouv.fr »	3,4	4,1	4,3
Site « amendes.gouv.fr »			
Paielements des amendes	10,3	8,4	9,3
Application mobile « amendes.gouv »			
Paielements des amendes	1,5	1,8	1,6
Site « stationnement.gouv.fr »			
Paielement du forfait de post-stationnement	2,6	3,2	2,6
Ventes en ligne de timbres fiscaux électroniques ⁽⁴⁾			
Achats de timbres fiscaux électroniques (nombre de timbres)	3,4	4,5	3,2 ⁽⁵⁾
Achats de timbres fiscaux électroniques (montant total des timbres)	195	280	198
Taux des formalités payables par timbre électronique	100 % ⁽⁶⁾	100 %	100 %
Site « cadastre.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	19,7	21,7	24,6
Site « encheres-domaines.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	1,3	2,7	4,0
Site « retraitesdeletat.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	2,5	3,6	3,9
Site « ensap.gouv.fr »			
Nombre de comptes créés	-	-	0,8
Nombre total de comptes	-	-	2,8

⁽¹⁾ EDI (Échange de données informatisé).

⁽²⁾ Web + smartphone

⁽³⁾ Web + smartphone hors CFE

⁽⁴⁾ Hors justice et VLS/TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour)

⁽⁵⁾ La baisse correspond en grande partie à la 1ère période de confinement et pour le reste à la crise sanitaire en général (moins de voyages, moins de passeports, moins de démarches d'étrangers).

⁽⁶⁾ Taux atteint le 31/12/2018 avec l'ouverture du timbre naturalisation



LA DÉMATÉRIALISATION DU PAIEMENT DES IMPÔTS

		2018	2019	2020
Taux de paiement dématérialisé hors impôt sur le revenu du fait de la mise en oeuvre du prélèvement à la source⁽¹⁾				
Taxe d'habitation				
	Mensualisation	37,3 %	37,4 %	39,3 %
	Prélèvement à l'échéance	8,1 %	10,5 %	17,6 %
	Paiement sur Internet	19,3 %	22,3 %	22,6 %
	TOTAL	64,7 %	70,2 %	79,5 %
Taxes foncières				
	Mensualisation	31,9 %	32,6 %	34,0 %
	Prélèvement à l'échéance	12,7 %	18,0 %	27,8 %
	Paiement sur Internet	21,2 %	23,9 %	23,7 %
	TOTAL	65,8 %	74,5 %	85,6 %
Tous impôts				
	Mensualisation	34,5 %	34,9 %	36,5 %
	Prélèvement à l'échéance	10,5 %	14,4 %	23,1 %
	Paiement sur Internet	20,3 %	23,1 %	23,2 %
	TOTAL	65,2 %	72,4 %	82,7 %

⁽¹⁾ Ce tableau présente le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers basé sur le nombre de contrats actifs (avec au moins un prélèvement rattaché à une imposition) et le nombre de paiements en ligne (hors acomptes provisionnels d'IR-PS) pendant une année N, rapporté au nombre de contribuables imposés de cette même année N

IMPÔTS DES PROFESSIONNELS

	2018	2019	2020
Part acquittée par téléversement			
Impôt sur les sociétés	99,7 %	99,6 %	99,7 %
TVA	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Taxe sur les salaires	92,4 %	94,0 %	95,4 %

Les remboursements et dégrèvements effectués par la DGFIP (en millions d'euros)

	2018	2019	2020
Impôts d'État			
Impôt sur le revenu	6 205	16 210	27 768
Impôt sur les sociétés	36 590	35 581	29 292
TVA	54 927	59 598	62 801
Autres dont taxe de 3 % ⁽¹⁾	12 283	9 787	12 231
TOTAL	110 005	121 177	128 092

(1) Sur les données 2017

Impôts locaux			
Contribution économique territoriale et taxe professionnelle	6 801	6 175	6 118
Taxes foncières	1 660	1 668	1 884
Taxe d'habitation	6 708	10 560	14 469
Autres	538	484	458
TOTAL	15 707	18 887	22 929

Les services financiers

LES DÉPÔTS DE FONDS AU TRÉSOR

	2018	2019	2020
Nombre de comptes			
État	7 105	7 046	6 895
Établissements publics	12 766	13 135	13 145
Secteur public local	33 523	36 678	39 688
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	1 371	1 352	1 353
Opérateurs « dépenses d'avenir »	67	71	71
Comptes de placement rémunérés	18	18	17
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	79	76	74
TOTAL	54 929	58 376	61 243

Encours (en millions d'euros)			
État	1 448	1 550	1 459
Établissements publics	21 064	23 272	38 831
Secteur public local	1 335	1 440	1 467
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	3 712	3 901	4 205
Opérateurs « dépenses d'avenir »	33 375	32 179	32 027
Comptes de placement rémunérés	1 462	1 363	1 244
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	28 007	33 945	41 431
TOTAL	90 403	97 650	120 664

L'ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ⁽¹⁾

	2018	2019	2020
Nombre de comptes			
Professions juridiques (notaires...)	20 682	21 043	21 873
Administrateurs et Mandataires Judiciaires	4 453	3 873	3 776
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	9 826	5 585	2 271
Huissiers	3 340	3 442	3 546
Organismes sociaux	626	600	483
Offices publics de l'habitat (OPH)	267	209	469
Autres clientèles	3 266	3 287	3 729
TOTAL	42 460	38 039	36 147

(1) Le changement du système d'information concernant cette activité modifie les rubriques habituellement présentées sans en affecter les totaux

Encours (en millions d'euros)			
Professions juridiques (notaires...)	34 716	38 652	41 889
Administrateurs et Mandataires Judiciaires	5 791	5 897	6 258
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	135	136	96
Huissiers	441	467	454
Organismes sociaux	80	118	105
Offices publics de l'habitat (OPH)	268	225	449
Autres clientèles	1 502	1 382	1 262
TOTAL	42 933	46 877	50 513

Consignations			
Nombre	614 916	608 283	604 504
Encours (en millions d'euros)	3 599	3 718	3 695



La publicité foncière et l'enregistrement

PUBLICITÉ FONCIÈRE

	2018	2019	2020
Publications			
Ventes	1 569 024	1 707 650	1 658 862
Inscriptions	1 083 104	1 112 970	1 033 101
Radiations, mentions et saisies	466 845	460 594	534 994
Autres ⁽¹⁾	972 639	1 011 357	955 791
Demandes de renseignements	6 624 501	7 163 183	6 846 219
Demandes de copies de fiches et documents	672 713	722 786	685 165
Travaux particuliers			
Procès-verbaux de remembrement	12 669	11 747	7 528
Procès-verbaux de remaniement	42 701	30 594	17 926
Ordonnances d'expropriation	3 536	3 915	3 163
TOTAL	11 447 732	12 224 796	11 742 749
Dont formalités télé@ctées	9 560 872	10 485 458	10 256 675
Soit en %	83,5 %	85,8 %	87,3 %

⁽¹⁾ Attestations après décès, donations-partages, attestations rectificatives...

ENREGISTREMENT

	2018	2019	2020
Déclarations de succession	847 460	817 580	845 326
Déclarations de dons	263 004	276 975	278 732
Actes des sociétés	258 196	277 156	210 844
Actes notariés	232 916	177 776	209 586
Donations / Partages	58 084	62 490	56 203
Autres	603 311	604 038	500 912
TOTAL	2 262 971	2 216 015	2 101 603

Le cadastre

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER

	2018	2019	2020
Comptes de propriétaires	37 997 355	38 286 337	38 457 831
Locaux	52 935 412	53 489 372	53 986 193
Parcelles non subdivisées et subdivisions fiscales	104 019 711	105 585 683	105 845 982
Articles du répertoire informatisé des voies et lieux-dits	7 382 558	7 423 201	7 461 877

TRAVAUX EFFECTUÉS

Plan

Parcelles ou subdivisions fiscales remaniées	48 715	26 830	17 079
--	--------	--------	--------

Conservation cadastrale, travaux de mise à jour du plan

Documents d'arpentage (DA)	186 941	202 768	171 992
Changements constatés	489 431	368 084	277 571
Extraits d'actes et feuillets des procès-verbaux de remembrement exploités	2 584 595	2 735 555	2 464 726

Évaluations cadastrales

Déclarations de propriétés bâties exploitées	1 373 015	1 341 856	1 171 034
Changements relatifs aux propriétés non bâties exploitées	587 444	645 433	565 188

Délivrance d'informations

Extraits du plan cadastral édités à partir du site « cadastre.gouv.fr »	19 777 397	19 628 771	17 873 256
Extraits modèles 1 et 3 ⁽¹⁾	5 328 437	5 837 269	5 878 116
Total des délivrances d'informations	25 105 834	25 466 040	23 751 372

⁽¹⁾ Inclut les extraits produits à partir du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC), par les études notariales depuis 2004 et par les géomètres-experts depuis 2007



Les missions de la DGFiP en chiffres

Les recettes publiques encaissées par la DGFiP

	2018	2019	2020
Impôt sur le revenu			
Nombre de foyers fiscaux	38 332 982	38 575 314	39 331 689
dont :			
Nombre de foyers fiscaux imposés ⁽¹⁾	16 578 268	2 916 681	17 269 029
Nombre de foyers fiscaux non imposés ⁽¹⁾	15 246 385	25 391 584	18 243 646
Nombre de foyers fiscaux ayant bénéficié d'une restitution ⁽²⁾	6 508 329	10 267 049	3 819 014
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	79 215	87 954	97 777

Impôt de solidarité sur la fortune / impôt sur la fortune immobilière à compter de 2018			
Nombre de déclarations	132 725	139 149	143 348
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	1 900	2 105	2 016

TVA			
Nombre d'entreprises imposables	6 024 249	6 401 698	6 803 648
dont :			
Régime réel normal	1 440 408	1 468 518	1 467 225
Régime réel simplifié	2 106 485	2 192 492	2 288 841
Régimes micro BIC et spécial BNC	2 037 613	2 305 568	2 618 150
Régime simplifié agricole	439 743	435 120	429 432
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	194 034	170 875	163 099
Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	10 152	41 535	45 414
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros)	4 200	4 292	4 007
TOTAL (en millions d'euros)	208 386	216 702	212 520

Impôt sur les sociétés			
Nombre d'entreprises imposables	2 330 478	2 484 894	2 633 686
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	63 976	69 047	65 621

Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés			
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	1 344	1 457	1 369

Taxe d'habitation			
Nombre d'avis d'imposition	29 427 394	29 459 831	27 673 205
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽³⁾	23 137	23 921	24 267

⁽¹⁾ Les données correspondent aux seules impositions primitives. La forte variation 2019 résulte des modifications de perception de l'impôt et de la mise en place du prélèvement à la source.

⁽²⁾ Il s'agit des foyers fiscaux dont le montant d'impôt, calculé à partir des éléments d'assiette, est négatif (indépendamment des acomptes éventuellement versés).

⁽³⁾ Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux.

⁽⁴⁾ Les recettes d'IR 2019 se décomposent ainsi: 6,9 Md€ pour les émissions 2019 (dont 2,2 Md€ au titre des revenus exceptionnels), 72,8 Md€ pour le PAS encaissé en 2019 (hors les 4,9 Md€ perçus en janvier 2020 au titre de décembre 2019), 8,3 Md€ pour les émissions antérieures à 2019, le PFU et les PVI. À titre de comparaison, en 2018, les recettes étaient de 71,2 Md€ pour les émissions 2018 et 8,0 Md€ pour les émissions antérieures à 2018, le PFU et les PVI. Cette hausse ne traduit pas un accroissement à due proportion des recettes d'IR nette, étant donné que les remboursements et dégrèvements ont connu une forte augmentation.

	2018	2019	2020
Taxes foncières			
Nombre d'avis d'imposition	32 111 204	32 344 571	32 695 264
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	42 473	43 461	44 313

CVAE ⁽²⁾

Recettes au profit de l'État et autres entités (en millions d'euros)	32	37	22
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	15 188	16 092	15 848
TOTAL (en millions d'euros)	15 220	16 129	15 870

TASCOM ⁽³⁾

Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	198	196	193
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	775	811	805
TOTAL (en millions d'euros)	973	1 007	998

CFE + Taxes annexes + IFR ⁽⁴⁾

Nombre d'avis d'imposition	5 122 640	5 045 326	5 329 555
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	204	178	173
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	11 344	11 379	11 493
dont CFE + Taxes annexes	9 697	9 673	9 780
dont IFR	1 647	1 706	1 713
TOTAL (en millions d'euros)	11 548	11 557	11 666

Contribution à l'audiovisuel public

Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	3 895	3 860	3 789
--	-------	-------	-------

Enregistrement (en millions d'euros)

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros)	7 403	7 602	7 916
	au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	1 015	1 032	1 062
	au profit de l'État (en millions d'euros)	217	222	336
Mutations à titre onéreux (en millions d'euros)		886	783	642
Mutations à titre gratuit : donations (en millions d'euros)		2 678	2 998	2 488
Mutations à titre gratuit : successions (en millions d'euros)		13 492	12 314	12 620
Taxe de publicité foncière	droits de mutation à titre onéreux perçus par les collectivités (en millions d'euros)	11 571	12 851	12 555
	au profit de l'État (en millions d'euros)	497	542	515
Autres recettes et pénalités (en millions d'euros)		713	661	489
TOTAL (en millions d'euros)		38 472	39 005	38 623

⁽¹⁾ Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux

⁽²⁾ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises hors dégrèvement barémique

⁽³⁾ Taxe sur les surfaces commerciales

⁽⁴⁾ Cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux



	2018	2019	2020
Timbre et recettes assimilées (en millions d'euros)			
Taxe sur les véhicules des sociétés au profit d'organismes divers	829	757	784
Timbre unique	355	415	210
Autres recettes et pénalités	414	503	511
TOTAL (en millions d'euros)	1 598	1 675	1 505
Autres impôts et taxes (en millions d'euros)			
Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers	4 192	4 683	3 238
Cotisation minimale de taxe professionnelle	2	18	1
Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents	864	1 043	765
Autres recettes au profit de l'État	1 314	1 136	1 104
Autres recettes recouvrées	3 673	3 978	3 860
Taxe sur les salaires	13 596	13 896	14 351
Contributions sociales	21 340	14 342	14 221
Autres recettes au profit d'organismes divers	3 553	4 634	2 657
TOTAL (en millions d'euros)	48 533	43 729	40 197
Recettes non fiscales (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	13 886	13 967	14 769
Recettes recouvrées au profit des collectivités territoriales ⁽¹⁾	77 613	61 894	57 203
TOTAL (en millions d'euros)	91 499	75 861	71 972

	2018	2019	2020
Prélèvement de solidarité (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	2 763	10 644	10 777
Taxe sur les services numériques (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	-	277	375
Taxes diverses de publicité (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	70	71	32
Taxes sur les exploits et autres actes des huissiers (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	78	78	67
Taxes sur les transports pour le compte de la collectivité territoriale de Corse (en millions d'euros)			
Recettes perçues par les collectivités territoriales	36	36	21
Contribution versée par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité (en millions d'euros)			
Recettes au profit d'organismes divers	377	378	376
Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (en millions d'euros)			
Recettes au profit d'organismes divers	452	226	226
Contribution de solidarité territoriale (en millions d'euros)			
Recettes au profit d'organismes divers	56	16	16
Taxe sur les pylônes (en millions d'euros)			
Recettes perçues par les collectivités territoriales	267	274	287
Contribution de sécurité immobilière (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	736	789	759
Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	198	202	270
Taxe générale sur les activités polluantes (en millions d'euros)*			
Recettes au profit de l'État	-	-	122
* Recouvrement transféré de la DGDDI en 2020 hors composante déchets			
Redevances sanitaires d'abattage et de découpage (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	52	52	51
Taxe sur les transactions financières (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	774	915	1 257
Prélèvement divers sur les jeux et paris (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	816	913	897
Total général des recettes encaissées par la DGFIP (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	385 899	385 074	382 565
Recettes perçues par les collectivités territoriales	193 480	182 298	178 568
Recettes au profit d'organismes divers	55 265	80 675	82 896
TOTAL (en millions d'euros)	634 643	648 047	644 029



Les actions de recouvrement

		2018	2019	2020 ^{(1) **}
IMPÔTS DES PARTICULIERS				
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	10 961 783	12 706 920	8 987 774
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisie administrative	6 247 089	6 835 111	4 591 315
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Actions en reconstitution de patrimoine	20	36	ND
	Saisies immobilières	274	309	ND
	Assignations en liquidation judiciaire	139	139	ND
Actions en justice				
	Juridiction civile	1 079	1 066	324*
	Juridiction commerciale	400	323	ND
	Juridiction administrative	357	381	ND
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	3 582	3 857	ND
	Autres contestations ⁽²⁾	261	184	ND

IMPÔTS DES PROFESSIONNELS				
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	1 317 065	1 775 739	2 018 746
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisie administrative à tiers détenteur	1 182 710	1 205 527	737 326
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Mesures conservatoires	1 628	1 412	498
	Saisies immobilières	80	74	96
	Assignations en liquidation judiciaire	1 447	1 510	1 078
Actions en justice				
	Juridiction civile	1 363	959	1 425*
	Juridiction commerciale	3 009	2 861	1 078*
	Juridiction administrative	123	125	ND
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	1 038	1 265	ND
	Autres contestations ⁽²⁾	1 562	1 351	ND

AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES

	2018	2019	2020
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »			
Saisies à tiers détenteurs	5 192 056	5 618 830	4 671 820

(1) Chiffres provisoires

(2) Uniquement contentieux liés aux procédures collectives

* Données partielles

** Compte tenu du contexte sanitaire, les chiffres, habituellement obtenus par une enquête manuelle effectuée auprès des directions, ne seront disponibles que l'année prochaine

Le contrôle fiscal

	2018	2019	2020
1 - LE MONTANT DE L'IMPÔT ÉLUDÉ ET DES SANCTIONS (EN MILLIONS D'EUROS)			
Droits et pénalités dont le recouvrement a été demandé ⁽¹⁾ (a)	11 608	11 731	8 246
Commission (hors montants RCTVA) ⁽²⁾ (b)	1 963	0	0
Crédits d'impôt et taxes non remboursées (CFE et CSP) (c)	1 642	1 780	1 974
Total Résultats financiers (a)+(b)+(c) dont :	15 213	13 511	10 219
Droits nets	12 291	11 226	8 876
Pénalités	2 922	2 285	1 343

⁽¹⁾ Montants STDR complémentaires : 939 M€ en 2018 ; 358 M€ en 2019

⁽²⁾ À compter de 2019 les dossiers sont pris en compte après avis des instances consultatives et autres recours

Détail des droits nets par impôt hors STDR (en millions d'euros) :

Impôt sur les sociétés	3 652	3 020	1 997
Impôt sur le revenu	2 171	1 689	1 094
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	1 760	913
Remboursements de crédit de TVA	1 507	1 697	1 749
Droits d'enregistrement	947	1 242	1 427
Impôt de solidarité sur la fortune devenu Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) en 2018	408	398	352
Impôts locaux	533	504	348
Impôts divers ⁽¹⁾	1 072	917	997

⁽¹⁾ Dont la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires.

2 - LE RENDEMENT BUDGÉTAIRE DU CONTRÔLE FISCAL

Montant des encaissements ⁽¹⁾ suite à contrôle fiscal hors STDR (en milliards d'euros)	7,8	11,0	7,8
Montant des encaissements sur amendes CJIP et CRPC (en millions d'euros) ⁽²⁾	-	530,3	4,8

⁽¹⁾ Montants encaissés au titre des contrôles fiscaux de l'année et des années antérieures et de la relance des déclarations de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune. Montants STDR complémentaires : 0,9 Md€ en 2018 ; 0,3 Md€ en 2019

⁽²⁾ 2019 : deux CJIP concernant la fraude fiscale (montant total 530 millions d'euros). 2020 : un seul CJIP concernant la fraude fiscale (montant total 1,4 millions d'euros). En parallèle, les montants des amendes liées à des CRPC s'élèvent à 0,3 millions d'euros en 2019 et 3,4 millions d'euros en 2020

3- PROCÉDURES AVEC ACCEPTATION DU CONTRIBUABLE

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une régularisation en cours de contrôle (CFE/CSP)	3 895	36 206	31 268
Nombre de transactions avant MER et règlements d'ensemble conclus	2 167	2 732	2 095

4 - LE CONTRÔLE DES FRAUDES LES PLUS GRAVES

Montant des droits et des pénalités des opérations sur place répressives ⁽¹⁾	4 061	3 553	2 120
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place	28,3 %	27,3 %	25,9 %
Nombre de perquisitions fiscales	201	185	91

(1) Application des pénalités de 40 % ou plus, défaillance comprise

5 - L'ACTION PÉNALE

Nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire dont :	956	1 826	1 489
Nombre de dénonciations obligatoires au Parquet	-	965	823
Plaintes pour fraude fiscale (après avis favorable de la CIF)	806	672	408
Dossiers transmis à la "police fiscale"	10	41	41
Plaintes pour escroquerie	119	127	212
Procédures d'opposition à fonction	21	21	5
Nombre de CJIP relatives à la fraude fiscale	-	2	1
Nombre de CRPC relatives à la fraude fiscale	-	13	22

	2018	2019	2020
6 - LA COUVERTURE DU TISSU FISCAL (EN NOMBRE)			
Le contrôle des professionnels			
Contrôles sur pièces des professionnels	147 940	137 095	104 586
Contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédit de TVA	122 354	132 723	125 076
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	61 656	58 122	20 133
Opérations du bureau suite à programmation	6 330	6 923	3 437
Opérations sur place suite à programmation	39 000	35 545	17 483
Instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA	2 010	3 051	1 255
Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)	1 434	1 358	495
Le contrôle des particuliers			
Contrôles sur pièces de l'impôt sur le revenu	901 633	770 504	580 233
Contrôles sur pièces des impôts patrimoniaux	67 308	64 193	56 537
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	9 478	8 290	5 590
Contrôles sur pièces des brigades patrimoniales (DNVSF et DIRCOFI)	3 580	3 523	2 684
Examens de la situation fiscale personnelle	3 134	2 646	1 311

Le contentieux

PHASE ADMINISTRATIVE

	2018	2019	2020
Affaires reçues			
<i>Demandes de correction et réclamations au fond</i>			
Impôt sur le revenu	745 975	789 026	772 825
Taxes foncières	314 561	327 303	309 622
Taxe d'habitation	919 524	964 216	808 090
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	50 762	52 879	35 424
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	285 393	217 739	172 321
Taxes sur le chiffre d'affaires	40 939	38 800	40 496
Taxe sur les locaux vacants	91 553	93 650	115 737
Droits d'enregistrement	16 359	13 141	10 834
Contribution à l'audiovisuel public	392 278	414 610	365 221
Bouclier fiscal	67	20	4
Prélèvement à la source	-	137 682	42 784
TOTAL (a)	2 857 411	3 049 066	2 673 358
<i>Demandes gracieuses</i>			
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	163 414	110 241	47 954
Taxes foncières	56 469	46 988	42 933
Taxe d'habitation	297 838	218 722	105 757
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État ⁽¹⁾	2 019	2 163	22 814
Contribution économique territoriale	27 538	20 566	16 712
Taxes sur le chiffre d'affaires	98 067	92 109	54 100
Droits d'enregistrement	11 031	9 735	9 408
Contribution à l'audiovisuel public	216 826	170 224	110 797
Prélèvement à la source	-	83	36
TOTAL (b)	873 202	670 831	410 511
TOTAL GÉNÉRAL (a) + (b)	3 730 613	3 719 897	3 083 869

	2018	2019	2020
Affaires traitées			
<i>Demandes de correction et réclamations au fond</i>			
Impôt sur le revenu	755 254	791 488	779 552
Taxes foncières	312 160	330 799	316 465
Taxe d'habitation	941 324	1 001 775	852 156
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	63 567	55 270	43 253
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	308 784	251 569	187 372
Taxes sur le chiffre d'affaires	40 020	38 218	40 385
Taxe sur les locaux vacants	98 676	104 252	127 012
Droits d'enregistrement	18 096	14 209	11 794
Contribution à l'audiovisuel public	400 394	425 461	376 802
Bouclier fiscal	38	35	10
Prélèvement à la source	-	136 457	45 625
TOTAL ⁽²⁾ (c)	2 938 313	3 149 533	2 780 426
<i>Demandes gracieuses</i>			
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	166 949	118 707	48 899
Taxes foncières	58 138	51 630	47 778
Taxe d'habitation	322 219	247 249	125 556
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État ⁽¹⁾	2 180	2 367	23 735
Contribution économique territoriale	27 800	22 940	15 953
Taxes sur le chiffre d'affaires	97 723	91 532	56 866
Droits d'enregistrement	11 505	10 003	9 964
Contribution à l'audiovisuel public	232 306	189 675	123 424
Prélèvement à la source	-	74	40
TOTAL (d)	918 820	734 177	452 215
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous impôts y compris contribution à l'audiovisuel public)	1 137 336	1 005 668	951 567
Réponses écrites à des demandes de renseignements	110 667	107 729	80 123
TOTAL (e)	1 248 003	1 113 397	1 031 690
TOTAL GÉNÉRAL (c) + (d) + (e)	5 105 136	4 997 107	4 264 331

⁽¹⁾ Le changement du système d'information en 2020 permet d'affiner la répartition des demandes de remises gracieuses en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés.

⁽²⁾ Une grande partie de ces affaires correspond à des corrections d'erreurs conduisant à réduire l'impôt dû sans contestation au fond des règles d'imposition.

PHASE JURIDICTIONNELLE

	2018	2019	2020
Affaires déposées			
<i>Juridictions administratives</i>			
Tribunaux administratifs	15 973	15 187	11 887
Cours administratives d'appel	4 124	3 340	3 184
Conseil d'État	498	467	387
<i>Tribunaux judiciaires</i>			
Tribunaux de grande instance (tribunaux judiciaires depuis 2020)	720	699	590
Cour d'appel	272	323	361
Cour de cassation	69	88	49
Procédures amiables			
Ouvertures	311	299	297
Clôtures	285	353	213
Stock en fin d'année	853	825	918



Les dépenses de l'État payées par la DGFIP

	2018	2019	2020
Ventilation des dépenses			
Budget général (en millions d'euros) dont :	455 449	476 272	540 834
Dépenses d'intervention	46,6 %	48,9 %	52,9 %
Dépenses de personnel	28,5 %	27,7 %	24,6 %
Charges de la dette	9,1 %	8,5 %	6,7 %
Dépenses de fonctionnement	12,7 %	11,9 %	12,8 %
Dépenses d'investissement	2,6 %	2,6 %	2,5 %
Pouvoirs publics	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dépenses d'opérations financières	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Comptes spéciaux dotés et non dotés (en millions d'euros)	246 866	239 274	248 941
TOTAL (en millions d'euros)	702 315	715 546	789 775

Les dépenses du secteur public local⁽¹⁾ payées par la DGFIP

	2018	2019 ⁽²⁾	2020 ⁽³⁾
Dépenses réelles totales (en millions d'euros)			
Régions ⁽⁴⁾	34 328	35 529	36 827
Départements ⁽⁵⁾	72 371	72 450	73 319
Communes ⁽⁶⁾	96 798	102 869	97 872
Groupements à fiscalité propre (GFP)	34 473	33 334	36 351
TOTAL	237 970	248 192	244 369

Dépenses d'investissement (en millions d'euros)			
Régions ⁽⁴⁾	12 106	13 001	15 028
Départements ⁽⁵⁾	13 182	14 481	14 525
Communes ⁽⁶⁾	28 425	31 761	27 493
Groupements à fiscalité propre (GFP)	11 202	13 120	11 696
TOTAL	64 915	72 363	68 742

⁽¹⁾ Hors dépenses des hôpitaux, syndicats (communaux et intercommunaux...) et hors budgets annexes

⁽²⁾ Chiffres actualisés

⁽³⁾ Chiffres provisoires 2020

⁽⁴⁾ Y compris la collectivité territoriale de Corse et les CTU de Guyane et de Martinique

⁽⁵⁾ Y compris la Métropole de Lyon

⁽⁶⁾ y compris « Ville de Paris » issue de la fusion de la commune et du département de Paris à compter de 2019

Les pensions de l'État - Cas ⁽¹⁾ pensions

	2018	2019	2020
Dépenses (en millions d'euros)			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	54 743	55 348	55 967
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 844	1 752	1 657
Recettes (en millions d'euros)			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	56 139	56 687	57 227
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 853	1 725	1 657

⁽¹⁾ Compte d'affectation spéciale

Le Domaine

	2018	2019	2020
DOMAINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT			
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFIP (en millions d'euros)	62 639	66 901	67 478
Montant des redevances domaniales (en millions d'euros)	-	623	661
Réalisation d'opérations immobilières			
Cessions réalisées	655	704	567
Acquisitions	300	298	187
Prises à bail	4 604	2 253	2 852
Produit des cessions (en millions d'euros)	256	613	158
Interventions immobilières			
Évaluations	120 625	110 630	89 457
Expropriations : décisions rendues	1 903	2 773	1 511
DOMAINE MOBILIER DE L'ÉTAT			
Aliénations (nombre de lots vendus)	23 496	28 153	25 289
Produit des cessions (en millions d'euros)	48	67	65
Nombre de dons publiés sur le site www.dons.encheres-domaine.gouv.fr	-	-	2 493
GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS			
Dossiers de successions vacantes restant à traiter par les pôles GPP	33 302	32 407	33 258

La coopération et l'action internationales

	2018	2019	2020
Nombre de missions	228	165	70
Nombre d'experts envoyés	227	168	87
Nombre de jours d'expertise	1 666	1 169	572
Nombre de délégations accueillies	36	15	0
Nombre de visiteurs accueillis	299	141	0
Accueils en formation (nombre de fonctionnaires accueillis, notamment à l'École nationale des Finances publiques)	187	50	50
Jumelages, appels d'offres et contrats de gré à gré	23	19	21
Nombre de séminaires organisés	16	4	0
Nombre d'experts détachés	20	18	20

Cabinet International : FTA, OCDE⁽¹⁾ IOTA⁽²⁾, Benchmark & Attractivité

	2018	2019	2020
Travaux Benchmark	14	8	5
Travaux internationaux FTA OCDE ⁽¹⁾ , et IOTA ⁽²⁾	26	19	32
Attractivité - Nombre d'entreprises ⁽³⁾	281	443	242

⁽¹⁾ FTA OCDE : Forum des Administrations fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique

⁽²⁾ IOTA : Organisation Intra-Européenne des Administrations Fiscales

⁽³⁾ Nombre de saisines tax4Business



Un réseau et des moyens

Le budget de la DGFip

DÉPENSES BUDGÉTAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2018	2019	2020
Dépenses de personnel, y compris Direction de la législation fiscale dont :	6 922	6 836	6 737
Rémunérations	4 201	4 156	4 104
Cotisations et contributions sociales	2 704	2 663	2 616
Prestations sociales et allocations diverses	17	17	17
Dépenses de fonctionnement et d'investissement dont :	1 113	859	857
Dépenses informatiques	195	199	240
Dépenses métiers	335	324	271
Dépenses immobilières	260	261	275
Dépenses de fonctionnement courant	81	75	71
Loyers budgétaires	242	- ⁽¹⁾	- ⁽¹⁾
TOTAL GÉNÉRAL	8 036	7 695	7 594

⁽¹⁾ Le mécanisme interministériel des loyers budgétaires a été supprimé en 2019 pour les ministères civils

Les effectifs

EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL⁽²⁾

	A	B	C	Total
Agents à temps plein	91,3%	82,8%	79,4%	84,6%
Agents à temps partiel	8,7%	17,2%	20,6%	15,4%

EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR CATÉGORIES

	A	B	C	Total
<i>Moins de 30 ans</i>	945	1 018	2 477	5 % des effectifs
Hommes	450	564	1 014	
Femmes	495	454	1 463	
<i>de 30 à 50 ans</i>	15 040	18 159	13 885	48 % des effectifs
Hommes	7 323	8 149	5 445	
Femmes	7 717	10 010	8 440	
<i>Plus de 50 ans</i>	14 806	21 202	10 051	47 % des effectifs
Hommes	7 218	7 075	3 353	
Femmes	7 588	14 127	6 698	
TOTAL	30 791	40 379	26 413	97 583
Hommes	14 991	15 788	9 812	40 591
Femmes	15 800	24 591	16 601	56 992
% de femmes	51,3%	60,9%	62,9%	58,4%
% des catégories	31,6%	41,4%	27,1%	100 %

⁽¹⁾ Hors non titulaires (contractuels, agents contractuels de droit public affectés aux fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration...)

⁽²⁾ Effectifs physiques payés hors congés longue durée (CLD)

La formation

	2018	2019	2020*
Nombre de stagiaires			
Formation statutaire (ex initiale)	9 508	9 943	9 022
Formation continue	321 017	261 709	106 676
Préparation aux concours	12 585	11 845	10 662

* Le contexte sanitaire rencontré en 2020 a engendré l'interruption de l'activité pédagogique en présentiel durant le printemps/été et n'a pas pu reprendre que très partiellement au cours de l'automne compte tenu de la nouvelle aggravation de la situation sanitaire. Cependant, le maintien de l'offre d'e-formation a permis de soutenir partiellement l'accès à la formation.

Les concours et examens

	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
Catégorie A			
Concours d'inspecteur principal	961	789	88
Concours d'inspecteur externe	6 224	2 796	717
Concours d'inspecteur interne	2 389	1 587	239
Concours d'inspecteur-analyste externe	296	85	19
Concours d'inspecteur-analyste interne	125	75	19
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation externe	353	59	19
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation interne	134	53	11
Examen professionnel d'inspecteur	3 033	2 340	144
TOTAL	13 515	7 784	1 256

Catégorie B			
Concours de contrôleur principal	2 898	2 301	252
Concours de contrôleur 1 ^{ère} classe	3 919	2 842	356
Concours de contrôleur externe	10 725	6 439	801
Concours de contrôleur interne	2 986	2 160	481
Concours de contrôleur interne spécial	2 238	1 870	320
Concours de contrôleur programmeur externe	521	136	43
Concours de contrôleur programmeur interne	84	31	21
TOTAL	23 371	15 779	2 274

Catégorie B Cadastre			
Concours de technicien géomètre externe	232	58	16
Concours de technicien géomètre interne	24	9	3
Examen professionnel de géomètre principal	32	16	4
Examen professionnel de géomètre	78	58	6
Examen professionnel de technicien géomètre	7	5	1
TOTAL	373	146	30

Catégorie C			
Concours d'agent administratif externe	12 038	6 046	929
Concours d'agent administratif interne	802	365	112
Examen professionnel d'agent technique principal 2 ^{ème} classe	5	5	5
Examen professionnel d'agent administratif principal 2 ^{ème} classe	5	4	4
TOTAL	12 850	6 420	1 050
TOTAL GÉNÉRAL	50 109	30 129	4 610



Répartition des emplois à la DGFIP

	2018	2019	2020
Métiers			
Fiscalité des particuliers	19 %	19 %	19%
Secteur public local	19 %	19 %	19%
Fiscalité des professionnels	14 %	14 %	14%
Missions foncières et patrimoniales	9 %	9 %	9%
Contrôle fiscal externe	9 %	9 %	9%
Fonction comptable de l'État	8 %	8 %	8%
Fonctions support	8 %	8 %	8%
Informatique	5 %	5 %	5%
Services centraux et assimilés	3 %	3 %	3%
Missions domaniales	2 %	2 %	2%
Amendes et produits divers	2 %	2 %	2%
Audit et maîtrise des risques	1 %	1 %	1%
Gestion des fonds déposés	1 %	1 %	1%
TOTAL	100 %	100 %	100%

Indicateurs de performance

OBJECTIFS ET INDICATEURS ASSOCIÉS DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE

	RESULTATS 2018	RESULTATS 2019	RESULTATS 2020
Indicateur 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale			
1.1.1 Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining [CF-51]	13,85 %	21,95 %	32,49 %
1.1.2 Part des dossiers répressifs transmis au Parquet [CF-57]	10,96 % ⁽¹⁾	8,73% ⁽¹⁾	14,98 %
1.1.3 Part des opérations en fiscalité internationale [CF-33]	14,26 %	13,84 %	13,10 %
1.1.4 Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 [CF-41]	65,02 %	68,07 %	74,56 %
Indicateur 1.2 : Traitement des dépenses publiques			
1.2.1 Nombre de centres de gestion financière [CE-14]	-	2 ⁽¹⁾	10
Indicateur 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers			
2.1.1 Pourcentage d'augmentation des communes avec un accueil de proximité DGFIP [SPiB-06]	-	0	+14 %
2.1.2 Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable [CF-56]	22,66 %	23,90 %	36,70 %
2.1.3 Taux d'avis rendus en réponse à une demande de rescrit général dans le délai de trois mois par les services de la DGFIP [JF-10]	86,19 %	84,69 %	92,20 %
2.1.4 Qualité de service Marianne [IQS]	79,5 %	75,0 %	75,3 %
2.1.5 Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers [SI-19]	8,11/10	8,16/10	7,81/10
2.1.6 Pourcentage des départs en retraite traités par le SRE sur saisine directe de l'usager [SRE-13]	27,37 %	37,62%	60,50%
2.1.7 Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine [FD-13]	92,06 %	92,55 %	92,72 %
Indicateur 2.2 : Qualité des comptes publics			
2.2.1 Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) [CL-08]	17,11/20	17,22/20	17,25/20
Indicateur 2.3 : Délai de paiement des dépenses publiques			
2.3.1 Délai global de paiement des dépenses de l'État [CE-05]	16,33 jours	14,94 jours	15,17 jours
2.3.2 Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local [CL-11]	6,13 jours	6,31 jours	5,99 jours
Indicateur 2.4 : Dématérialisation de l'offre de service aux usagers			
2.4.1 Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale [CL-22]	66,87%	78,08%	82,95%
2.4.2 Taux de paiement dématérialisé [CL-28]	95,02% ⁽¹⁾	96,2% ⁽¹⁾	97,53%
Indicateur 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité			
3.1.1 Taux d'intervention sur l'impôt [SPiB-01]	0,81%	0,79%	0,77%
3.1.2 Taux d'intervention sur les dépenses de l'État [SPiB-03]	0,08%	0,08%	0,07%
3.1.3 Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local [SPiB-02]	0,11%	0,10%	0,11% ⁽²⁾
3.1.4 Taux annuel d'évolution de la productivité globale [SPiB-04]	5% ⁽³⁾	6,64% ⁽³⁾	5,24% ⁽³⁾

Source : Rapport annuel de performance 2019 du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

⁽¹⁾ Résultats rétrocalculés selon les modalités de calcul mises en œuvre à compter de 2019

⁽²⁾ Résultat provisoire

⁽³⁾ Résultat hors FIDES (Facturation Individuelle des Établissements de Santé)

Retrouvez la DGFIP sur



Direction générale des Finances publiques
Aout 2021